

Villars-sur-Glâne  
Conception directrice des espaces publics



## *Aménagement des espaces publics de Villars-sur-Glâne*

### *Conception directrice*



**Equipe d'étude** *Pierre Feddersen, architecte dipl. EPFZ/SIA,  
urbaniste FUS/SRL/AIU, responsable de l'étude*  
*Rainer Klostermann, architecte dipl. EPFZ/SIA,  
urbaniste FUS/SRL*  
*Gisèle Berger, architecte dipl. EPFL/SIA, rédactrice*  
*Cédric Pelletier, architecte-paysagiste ETS*  
*Pascal Sigrist, architecte dipl. EPFL*

**Spécialistes consultés** Signalisation:  
*André Prin, graphiste, Ecuwillens*  
*Guy Tornay, graphiste, Fribourg*  
Mémoire du territoire:  
*Jean-Pierre Dewarrat, conseiller en planification,  
ITINERA, Lausanne*  
Mise en lumière:  
*Roland Jéol, architecte et spécialiste en éclairage, Lyon*

**Commission consultative** *Philippe Uldry, syndic*  
*Benoît Rohrbasser, conseiller communal*  
*Anne Grossrieder, conseillère générale*  
*François Pythoud, conseiller général*  
*Pascal Page, ingénieur communal*

<i>Sommaire</i>	<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
	<b>2. Conception directrice</b>	<b>10</b>
	<b>3. Principes d'aménagement pour les espaces caractéristiques de la commune</b>	<b>11</b>
	3.1 Les espaces publics majeurs et leur mise en réseau	11
	3.2 La Dort-Verte	24
	3.3 Les forêts, les parcs et leurs transitions avec le domaine bâti	33
	3.4 Les espaces de jeux	34
	3.5 Les aménagements extérieurs des ensembles résidentiels	42
	3.6 Les routes principales à caractère paysager	44
	3.7 Les routes principales à caractère commercial	49
	3.8 Les giratoires	52
	3.9 Les routes de quartiers	53
	<b>4. Directives d'aménagement par thèmes</b>	<b>55</b>
	4.1 Les niveaux et les sols	56
	4.2 Les seuils	58
	4.3 La transition entre le domaine privé et le domaine public	60
	4.4 La végétation	61
	4.5 Les espaces résiduels	62
	4.6 Les aménagements routiers	65
	4.7 Les chemins piétonniers et les pistes cyclables	67
	4.8 Les talus et les murs	68
	4.9 Les écrans antibruit	69
	4.10 Le mobilier urbain	70
	4.11 L'éclairage	74
	4.12 La signalisation	79
	4.13 L'affichage	85
	<b>5. Mémoire territoriale</b>	<b>87</b>
	5.1 Analyse du réseau	89
	5.2 Propositions et mesures d'intervention urbanistique	93

*"Le plus difficile à maîtriser en urbanisme, ce ne sont pas les trois dimensions de l'espace, mais bien la quatrième: le temps. Une ville évolue selon un cycle long, dont l'unité se mesure en décennies, voire en générations. Or, les hommes qui la dirigent, absorbés par mille urgences, soumis à la sanction populaire tous les quatre ans, ne peuvent pas toujours maintenir le cap du long terme. Quand ils y parviennent, il s'écoule parfois plusieurs lustres entre la décision et le coup de ciseau au ruban inaugural. Pendant ce temps, le monde, les goûts se modifient, le pouvoir change de mains et souvent d'objectifs."*

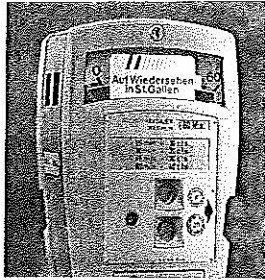
---

*Marx Lévy, Les outils de l'apprenti sorcier*

Zurich, le 25 janvier 2000

## 1. Introduction

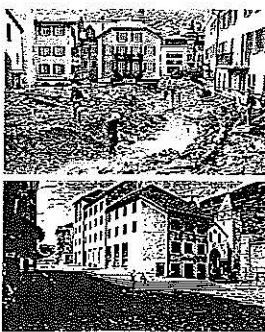
### Un thème d'actualité



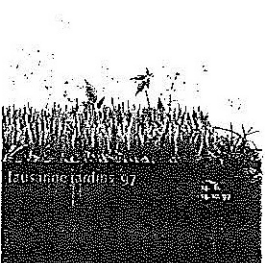
St-Gall



Lucerne



Brigue



Lausanne

Quelques villes suisses qui se sont intéressées à leur image de marque

L'image de marque des villes est un thème d'actualité. Aujourd'hui, les villes, les communes se présentent, s'affichent, se mettent en scène. Elles accordent un soin tout particulier à l'impact visuel de leurs *projets architecturaux* et interviennent de manière ciblée et avec qualité sur leurs *espaces publics*. Ces interventions ne se résument pas en une seule recherche esthétique, mais affichent la volonté des autorités de *favoriser la promotion de leur ville*. Cette mise en scène des villes est différente pour chacune d'elles, même si elles traitent toutes de la même problématique: développer une ville plus agréable à vivre.

A titre d'exemple, voici quelques actions entreprises dans différentes villes suisses:

*St-Gall* et *Lucerne* ont développé chacune un logo et une image de marque très typée. Grâce à cette nouvelle image, mais aussi à la suite d'interventions particulièrement réussies sur son urbanisme, la ville de *St-Gall* s'est fait connaître et apprécier non seulement en Suisse mais aussi à l'étranger. Dans le même esprit que *St-Gall*, *Lucerne* a élaboré un logo afin de créer et de promouvoir une image visuelle à laquelle les citoyens et les visiteurs puissent s'identifier.

Après les inondations de 1993, *Brigue* s'est attelée à un nouvel aménagement de ses espaces publics. Profitant de cette catastrophe naturelle et de l'ouverture de la route de contournement, les autorités ont mis au concours le centre de la ville avec pour objectif de l'aménager en un vaste espace piétonnier.

«*Lausanne Jardins '97*» est une action sur la ville de Lausanne qui s'est attachée à rendre les espaces publics plus attractifs par des interventions paysagères. Ce projet a reçu un excellent accueil de l'ensemble de la population. La ville s'est ainsi forgé une nouvelle identité, une nouvelle signature qui suscite d'ailleurs la convoitise et des vocations, puisque plusieurs villes, comme Berlin, Séoul et Zurich, envisagent de l'imiter.

En 1991, la ville de *Granges* a fait un sondage sur son image auprès de la population. Le manque d'attractivité de son centre était le reproche essentiel des habitants à leur ville. Elle a lancé un concours pour l'aménagement du centre ville, espérant améliorer son image de marque en donnant une identité forte à son espace public principal.

Plusieurs villes se sont intéressées ces dernières années à la mise en place d'un concept d'affichage: *Zurich, Bienne* et *Neuchâtel* réfléchissent aux implantations de panneaux publicitaires en coordination avec le mobilier urbain, les arrêts de bus et les espaces publics.

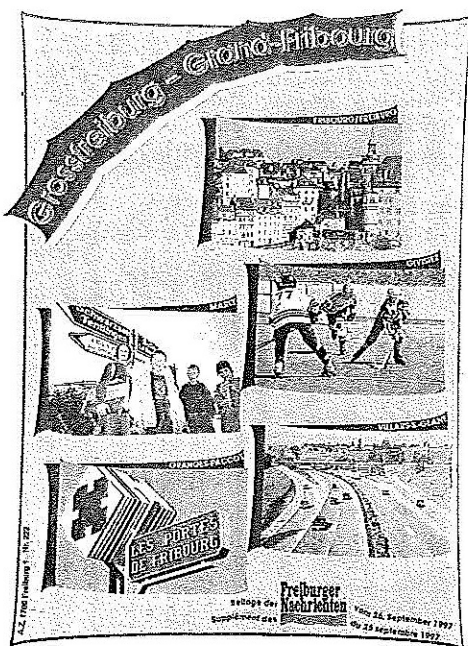
*Neuchâtel* est aussi une des rares villes suisses à élaborer un plan lumière, dans le but de se mettre en scène la nuit par l'illumination de ses caractéristiques urbanistiques et architecturales.

*Pourquoi cette étude ?*

Les exemples cités sont ceux de villes qui ont étudié leur image et qui agissent sur leur centre ville. Ni ville, ni village, Villars-sur-Glâne est une *agglomération* qui s'est développée dans une structure urbaine sans caractère. Elle est souvent considérée comme une *banlieue* de Fribourg, mais cela ne doit pas la retenir de cultiver une image typée et originale qui la distingue clairement de la capitale et des autres agglomérations fribourgeoises. C'est d'ailleurs la première fois qu'en Suisse une agglomération tente une telle expérience.

Villars-sur-Glâne attache depuis plusieurs années un soin tout particulier à sa *qualité environnementale* et promeut en même temps des *projets architecturaux* et des *aménagements paysagers de haut niveau*. La rue résidentielle aux Dailles-Sud, la Dort-Verte, l'agrandissement et la nouvelle enveloppe du Jumbo, la façade de l'entreprise "*Cartier*", visible depuis la A12, le bâtiment de tête de Sarina-Port, le quartier résidentiel du Platy et son projet de parc en sont de bons exemples. Ces réalisations, notoirement réussies, ont nécessité, à leur grand avantage, un processus de développement intense qui a favorisé la concertation entre les autorités communales, les propriétaires, les promoteurs, les urbanistes, les architectes et les paysagistes.

Toutefois, malgré ces efforts, la commune souffre encore d'un *manque de cohérence spatiale et d'unité dans les aménagements extérieurs*. Les quartiers sont cloisonnés, non signalisés et peu conviviaux pour les piétons et les cyclistes. Il y a absence de cohérence et de vision globale dans les aménagements des espaces publics, principalement constitués d'un réseau routier et de leurs trottoirs. L'image que l'on se fait de la commune manque donc d'unité et de caractère.

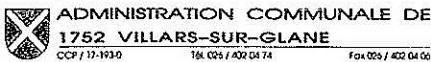


*Les Freiburger Nachrichten caractérisent Villars-sur-Glâne par son accès à l'A12: cette absence d'identité est-elle méritée?*

Les projets dans l'espace public ne doivent plus être développés au coup par coup, mais bien en regard d'une *stratégie globale*, prenant en compte les aspects spatiaux, fonctionnels, culturels et économiques. Aussi, il s'avère indispensable de ne pas traiter uniquement une rue, une place ou un espace vert isolé, mais d'élargir le débat à *l'ensemble du territoire communal*.

Villars-sur-Glâne veut donner d'elle-même une *image attractive*. Elle veut dépasser les incohérences énumérées ci-dessus, dues à son développement rapide, et retrouver une unité sous un thème, une signature dans laquelle elle puisse se reconnaître. En dehors d'une croissance pas toujours bien maîtrisée, la commune possède des richesses, comme sa vie associative par exemple, qu'il faut savoir mettre en valeur.

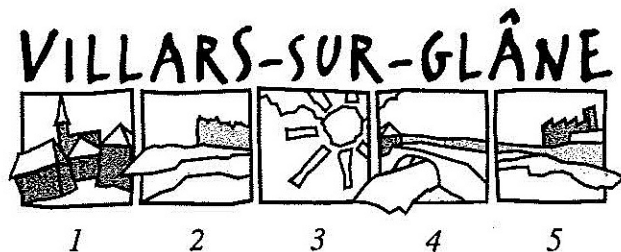
### Recherche d'un logo



*D'un fourmillement de styles,  
recentrer Villars-sur-Glâne  
sur une image forte*

### Cohérence spatiale

En novembre 1998, un concours pour une *recherche de signature* et plus spécifiquement de *logo* a été lancé dans la commune. Trois catégories de participants étaient autorisées à concourir: les enfants, les adultes non professionnels et les professionnels. Les qualités conceptuelles et esthétiques du projet "46 printemps", la forme graphique et la fraîcheur de la proposition a décidé le jury à la choisir unanimement comme projet lauréat.



Les *cinq petites icônes* du projet illustrent Villars-sur-Glâne. Chaque icône représente une particularité de la commune: le *village* (1), les *parcs et forêts* (2), les *Préalpes* et le *soleil* (3), la *Glâne* et le *Pont de Ste-Apolline* (4), le *parc d'activités* (5). Ce sont des images simples et fortes, à dimension humaine. Le jury a été convaincu par un logo efficace, capable de décrire de manière dynamique Villars-sur-Glâne, avec une grande économie de moyens.

Aménager les espaces publics d'une agglomération est à la fois une démarche sérieuse, ludique et festive. Celle-ci doit permettre d'imposer une *image répétée sur l'ensemble du territoire communal*, des repères qui seront une partie importante de la signature de Villars-sur-Glâne.

La qualité des *interventions sur les espaces publics* se lira également dans la *cohérence des éléments, des matériaux et des couleurs utilisés*. Les aménagements, le mobilier urbain, l'affichage, la signalisation et la mise en lumière sont des éléments qui doivent exprimer le *même langage*, la *même intention*. La mise en oeuvre de ce langage unitaire devra être réalisée au fur et à mesure de l'opportunité et des possibilités financières de la commune. Elle sera caractérisée par sa *simplicité* et une *économie de moyens*. Sa réalisation doit se faire sur le long terme, sur plusieurs années.



Une *vision d'ensemble* des espaces extérieurs est indispensable pour faciliter une réalisation ciblée et spatialement cohérente. L'objectif est de créer un *réseau continu d'espaces extérieurs*, sans rupture, qui s'étende sur tout le territoire de Villars-sur-Glâne. Le soin donné au détail et les interactions entre les différents aménagements apporteront une qualité de vie accrue.

***Les nouveaux projets: une chance pour la commune***



Les nombreux *projets d'espaces publics* qui seront réalisés prochainement sur le territoire de la commune sont *une chance et l'occasion de remédier au manque de cohérence spatiale*. Ces projets en devenir sont la place du Château, la Dort-Verte, la place au coeur du nouveau quartier de Platy-Centre, l'aménagement de la route de Glâne et de la route de Condoz. Tous ces projets doivent s'inscrire dans une réflexion globale sur l'image que la commune veut se donner.

Les *nouveaux quartiers* de Platy-Centre et de Cormanon-Est avec son espace Nuithonie, ainsi que l'extension de la zone d'activités de Bertigny, entre Villars-Vert et l'A12, sont également des secteurs qui méritent d'être planifiés avec soin. *Leurs structures urbaines et paysagères* seront conçues selon les directives de cette étude.

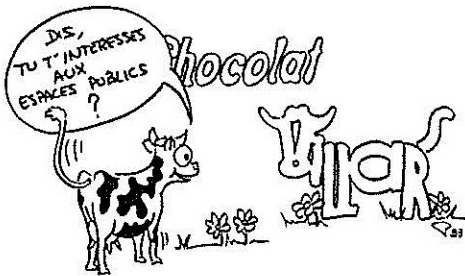
La *synergie* qui doit s'instaurer entre ces *nouveaux projets* de construction et les *quartiers existants* de Villars-sur-Glâne est un atout pour la commune. Elle implique le développement d'une dynamique entre les zones à construire et le reste du territoire communal. Points sensibles de l'aménagement de ces secteurs, les *"coutures" entre les nouveaux projets et les zones voisines* doivent être étudiées et réalisées avec attention et en suivant la présente conception directrice. Les axes piétonniers et cyclistes doivent être prolongés d'un côté et de l'autre de ces secteurs. Les allées d'arbres, les haies seront complétées, qu'elles soient projetées dans les zones à construire ou dans l'existant.

Ces projets donneront un *souffle nouveau à l'aménagement de Villars-sur-Glâne*. Ces interventions permettront de confirmer les directives d'aménagement et seront à la base d'une nouvelle dynamique urbanistique sur le territoire de la commune.

### *Une conception directrice*

La présente étude débouche sur un *concept global, une stratégie de mise en valeur des espaces publics pour l'ensemble de la commune de Villars-sur-Glâne* sous forme d'une *conception directrice*. Celle-ci est composée de deux volets:

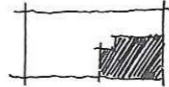



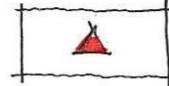


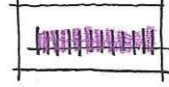

- le premier volet fixe les *principes d'aménagement pour les espaces caractéristiques de la commune*, à savoir
  - les espaces publics majeurs et leur mise en réseau,
  - la Dort-Verte,
  - les forêts, les parcs et leurs transitions avec le domaine bâti,
  - les espaces de jeux,
  - les aménagements extérieurs des ensembles résidentiels,
  - les routes principales à caractère paysager,
  - les routes principales à caractère commercial,
  - les giratoires,
  - les routes de quartiers.
  
- le deuxième volet définit des *directives d'aménagement par thèmes* et décrit les principes d'organisation, de composition et d'aménagement des espaces publics de la commune. Les thèmes abordés sont les suivants:
  - les niveaux et les sols,
  - les seuils,
  - la transition entre le domaine privé et le domaine public,
  - la végétation,
  - les espaces résiduels,
  - les aménagements routiers,
  - les chemins piétonniers et les pistes cyclables,
  - les talus et les murs,
  - les écrans antibruit,
  - le mobilier urbain,
  - l'éclairage,
  - la signalisation,
  - l'affichage.



La conception directrice et les directives doivent inciter à *développer des projets concrets* pour l'aménagement des espaces publics, par exemple sur la base de concours ou de commandes d'avant-projets, tout en laissant assez de souplesse pour leur réalisation.

## 2. Conception directrice



-  Centralités et équipements collectifs
-  Espaces publics majeurs et leur mise en réseau
-  "Dort-Verte"
-  Forêts, parcs et leurs transitions avec le domaine bâti
-  Espaces de jeux
-  Hameau de Cormanon
-  Routes principales à caractère paysager
-  Routes principales à caractère commercial
-  Giratoires



### 3. *Principes d'aménagement pour les espaces caractéristiques de la commune*

#### 3.1 *Les espaces publics majeurs et leur mise en réseau*

Les espaces publics majeurs qui ponctuent le territoire de la commune doivent être mis en valeur et leur *identité renforcée*. Bien qu'ils offrent des ambiances différentes, il faut rechercher une *cohésion dans leur aménagement*, pour souligner leur appartenance à la même commune. La signature de Villars-sur-Glâne sera renforcée par une mise en place unitaire des plantations, des luminaires, du mobilier urbain et du traitement des sols.

Aujourd'hui encore cloisonnés, les espaces publics majeurs méritent d'être mis en réseaux. Il s'agit donc de *renforcer leurs liaisons* et de les organiser comme une promenade ponctuée d'événements particuliers. Les piétons et les cyclistes doivent pouvoir circuler et s'orienter facilement, même si l'un ou l'autre de ces espaces n'est pas encore complètement aménagé.


Les espaces publics majeurs de la commune et leurs liens seront aménagés selon les directives des pages suivantes.

#### *Au nord*

Le futur espace public dans la zone d'activités de Moncor  
Le centre d'achat du Jumbo  
La place de Villars-Vert  
Le futur espace public dans la nouvelle zone d'activités de Villars-Vert / Bertigny

#### *Au sud*

Le petit belvédère et le centre commercial des Dailles  
La rue des Platanes  
Le parvis de l'Église et la cour de l'ancienne école  
La place du Château et le centre de rencontre de la Grange  
L'étang et le centre sportif du Platy  
La future place de quartier du Platy  
Le hameau de Cormanon  
Le centre scolaire et communal de Cormanon et le futur centre de Cormanon-Est  
Les Martinets et les Daillettes



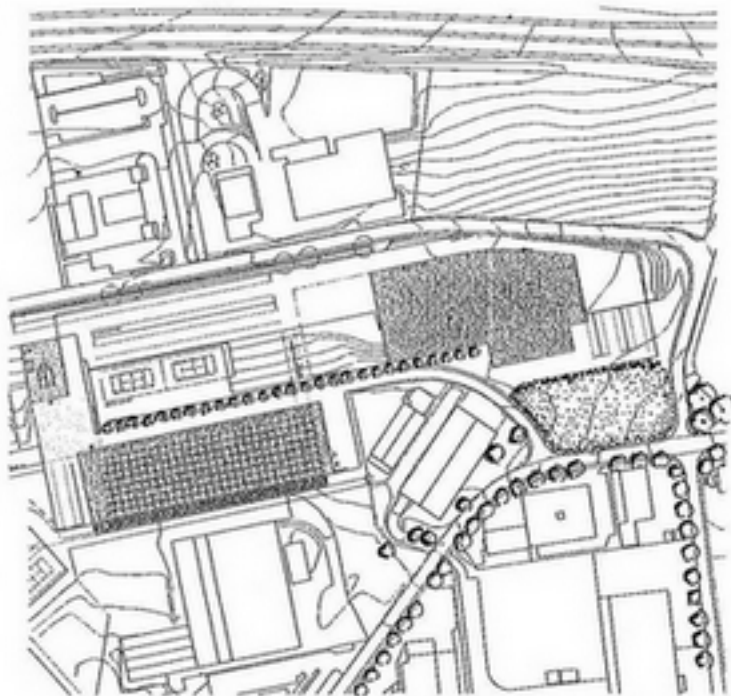
*Les espaces publics majeurs de la commune doivent être mis en réseau*

### *Le futur espace public dans la zone d'activités de Moncor*

- Rehausser la qualité paysagère de la zone d'activités de Moncor de façon à lui donner un aspect de parc d'activités plutôt que de zone industrielle.
- Aménager de manière conviviale, en petits parcs, les espaces situés à la croisée des routes du Petit-Moncor et de Chandolan, par exemple pour les pique-niques des employés du secteur.
- Renforcer la végétation par des rangées d'arbres, des haies, des parterres de lavande le long des routes existantes, en particulier du côté du trottoir.



*Routes et trottoirs, espaces publics actuellement peu attrayants de la zone d'activités de Moncor*

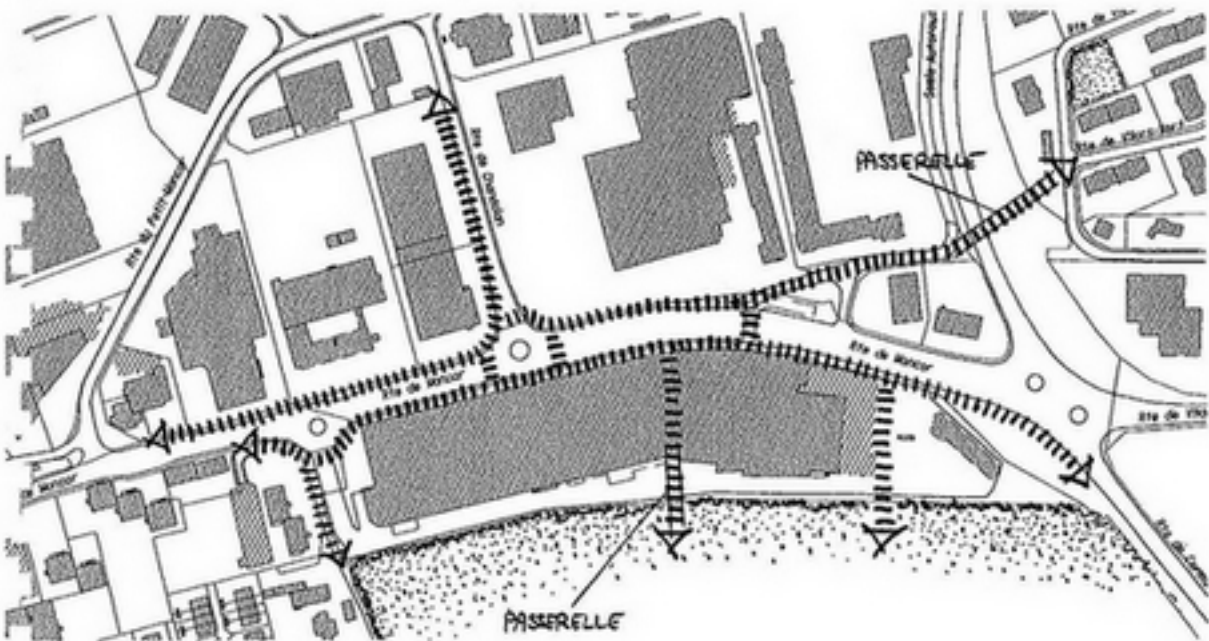


*Projet d'une nouvelle manufacture Usiflamme (Atelier d'architecture Serge Charrière SA)  
Proposition d'aménagement de la route des Biches et du carrefour des routes du Petit-Moncor et de Chandolan*

### *Le centre d'achat du Jumbo*

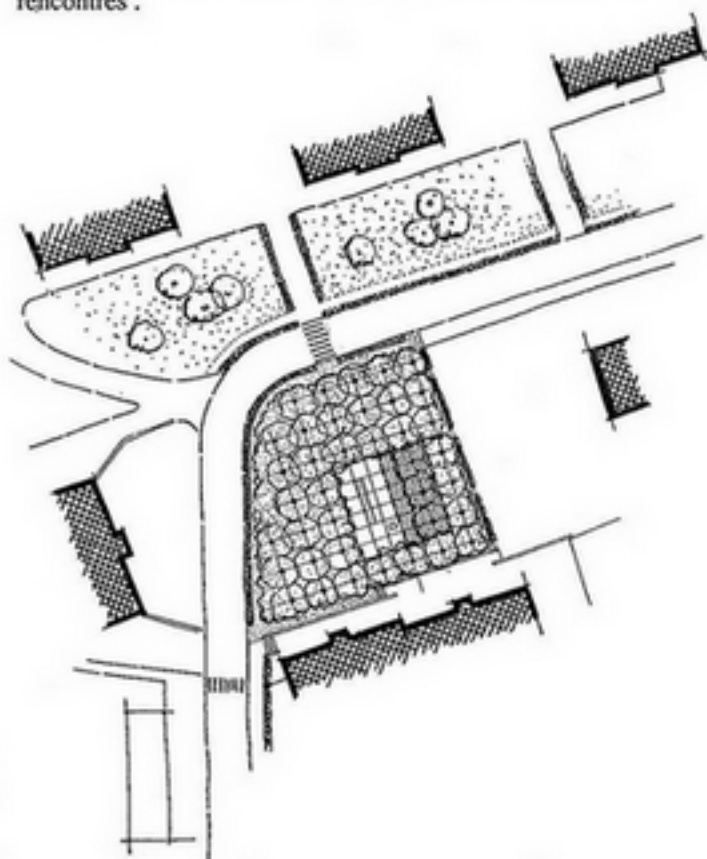
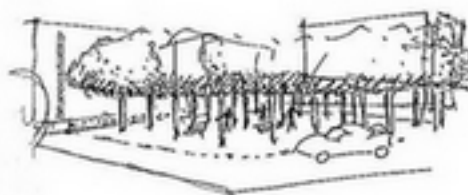
- Assurer une meilleure liaison piétonne entre ce centre particulièrement attractif et le quartier de Villars-Vert, en aménageant une passerelle par dessus la semi-autoroute.
- Revaloriser la liaison vers le Bois de Belle-Croix et la zone d'activités de Moncor.

*Réf.: Plan d'aménagement de détail "Les Echelettes"*



### *La place de Villars-Vert*

- Restructurer cette petite zone de "no man's land" en place de rencontres et de jeux.
- Relier la place aux espaces extérieurs du quartier par des rangées d'arbres et des haies.
- Prévoir la possibilité d'aménager un pavillon servant de lieu de rencontres .

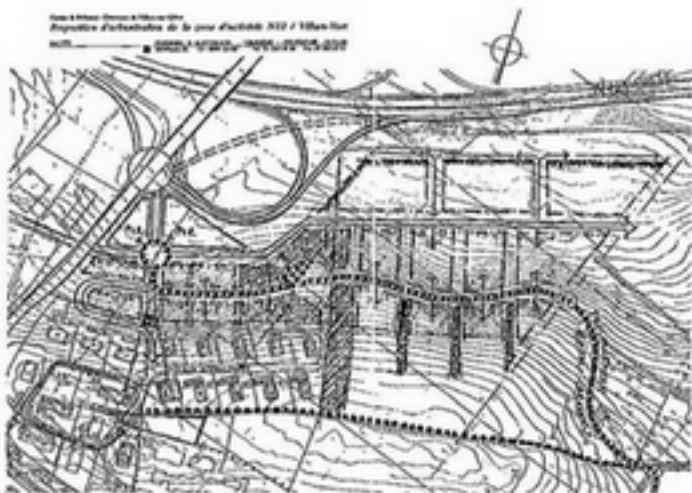


*Proposition pour  
l'aménagement d'une place  
de quartier*

*Le futur espace public dans la nouvelle zone d'activités de Villars-Vert / Bertigny*

- Prévoir dans la structure du plan de quartier un espace public majeur regroupant commerces, cafés-restaurants, lieux de rencontres et de détente.
- Eviter l'isolement de ce nouveau secteur d'activités et le relier par des parcours piétonniers sûrs et aisés aux quartiers de Moncor, de Villars-Vert et du Guintzet.
- Paysager l'ensemble des espaces extérieurs.

*Proposition d'urbanisation de la nouvelle zone d'activités; croquis de 1993 qui inclue les principes d'aménagement énumérés ci-dessus, ainsi qu'une structure paysagère du secteur et le thème de "l'architecture réclame" du côté A12*



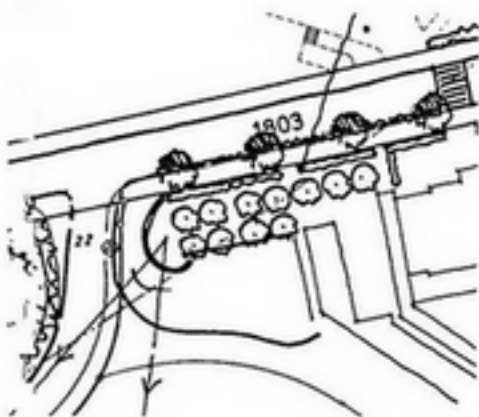
*L'étude (Concept 1, 1998) du bureau CIC Fribourg SA doit être complétée par une étude urbanistique et paysagère selon les mêmes principes*



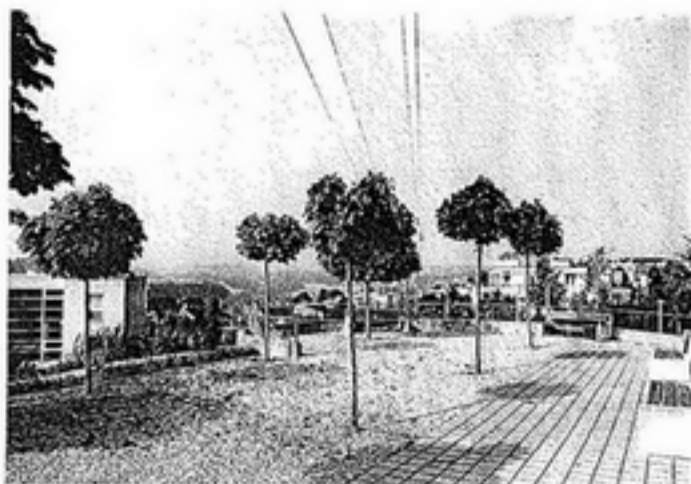


### *Le petit belvédère des Dailles*

- Entretien cet endroit afin de le rendre plus convivial.
- Installer un jeu particulier et attractif pour donner envie aux passants de s'attarder à cet endroit.

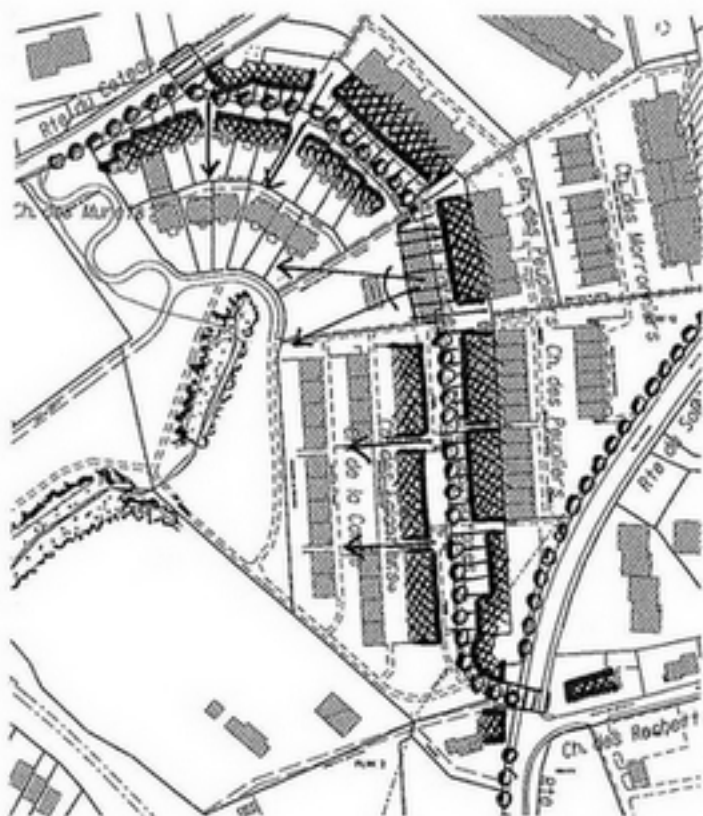
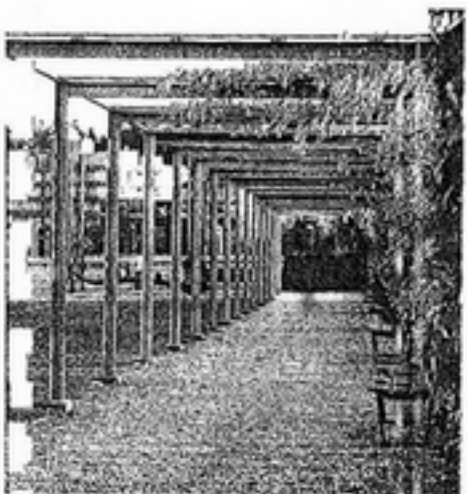


*Une demi-sphère en acier:  
un jeu simple apprécié des  
enfants*



### La rue des Platanes

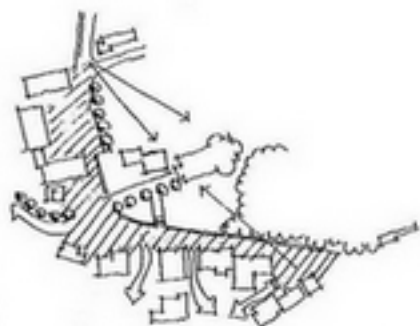
- Encourager une activité ou une affectation bien déterminée pour l'esplanade située au-dessus du centre de quartier (par ex. un marché artisanal, une terrasse de café, un espace de jeux etc.).
- Rendre cette esplanade moins minérale et moins éblouissante, mais plus conviviale, par exemple par une grande pergola aménagée avec des plantes grimpantes, voire avec de grands parasols offrant de l'ombre aux passants.
- Mettre en évidence les entrées de la rue des Platanes aussi bien du côté de la route du Coteau que de la route de l'Eglise, en prolongeant les accès piétons sur la chaussée vers le trottoir opposé.



*Le parvis de l'Eglise et la cour de l'ancienne école*

- Améliorer la transition entre le parvis de l'Eglise et la cour de l'ancienne école par un escalier.
- Requalifier le route, planter une allée d'arbres et modérer la circulation sur ce tronçon.

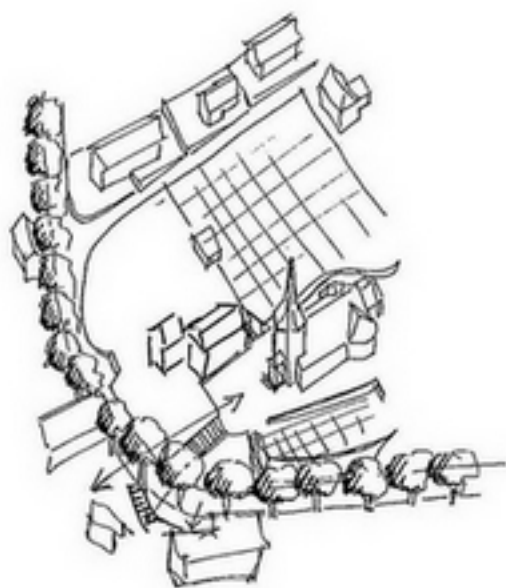
*Réf.: PAD n°47 Réglementation de la zone d'intérêt général secteur Eglise*



*Esquisse de principe (1987)*



*Plan cadastral de 1850  
montrant les environs de  
l'Eglise*

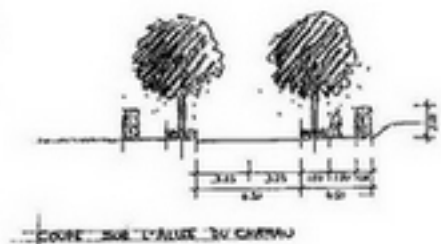
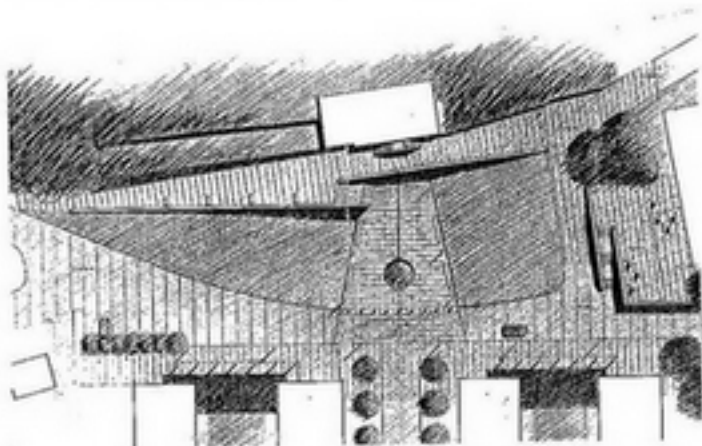


*La place du Château et le centre de rencontres de la Grange*

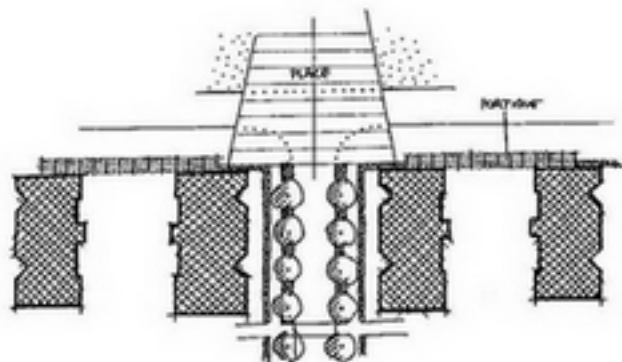
- Mettre en oeuvre le projet de la place du Château et de son allée par étapes successives sans perdre sa cohérence.
- Réaliser les constructions périphériques de manière à ne pas compromettre le projet de la place.
- Favoriser des rez-de-chaussée ouverts et conviviaux, prévoir la possibilité de les affecter à des activités, afin d'assurer l'animation de la place.
- Coordonner par rapport à ce projet les aménagements des constructions, en particulier les niveaux et les terrasses, les traitements des sols, les plantations, l'éclairage et le mobilier urbain.



*Avant-projet de la place du Château (Richter et Dahl Rocha architectes SA)*

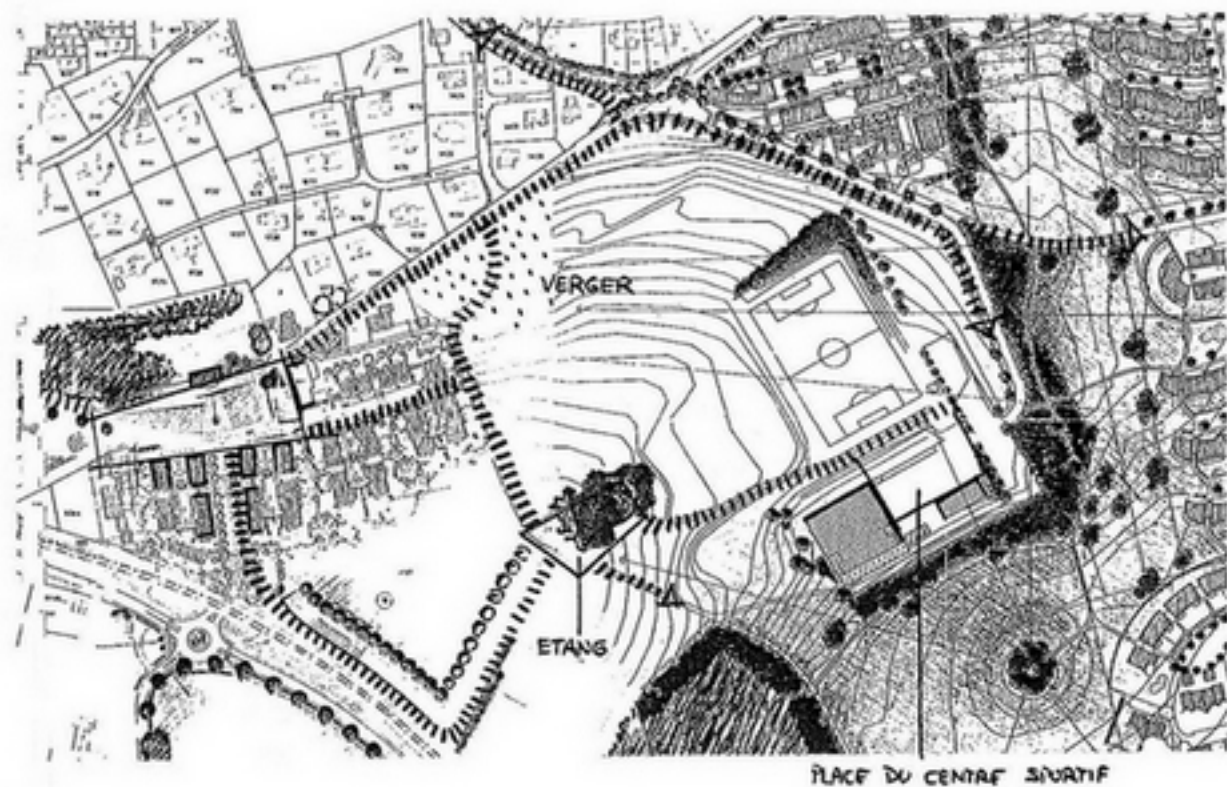


*Croquis de projet, 1999*



### *L'étang et le centre sportif du Platy*

- Rendre plus sûrs et plus accueillants les cheminements piétonniers entre la place du Château et le quartier du Platy en passant soit par l'étang et le centre sportif soit par la route des Préalpes.
- Renforcer la végétation sur ces cheminements, en particulier par la plantation d'arbres le long de la route des Préalpes.
- Introduire le thème de l'eau, du sable et du gravier dans la place de jeu de l'étang (voir chapitre 3.4).
- Requalifier la place du centre sportif en fonction des activités de la maison des jeunes.
- Replanter le verger vieillissant avec d'anciennes variétés à hautes tiges.



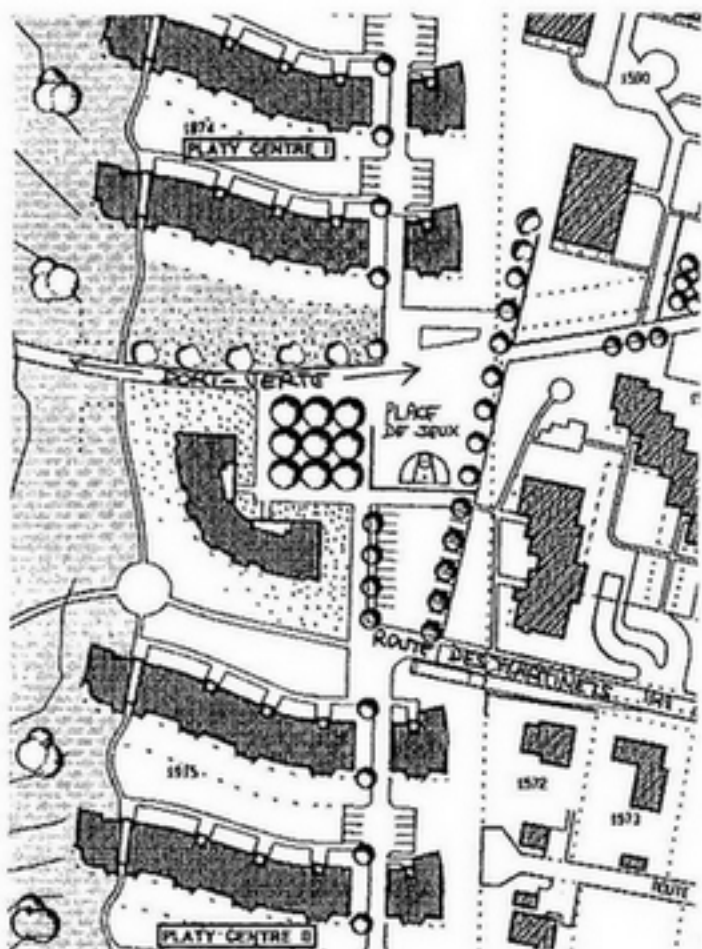
### La place de quartier du Platy

- Revoir le projet du plan d'aménagement de détail et mettre en valeur cette place comme un arrêt privilégié sur le parcours de la Dort-Verte.
- Réaliser cette place en coordination avec la construction des bâtiments de Platy Centre II et des espaces extérieurs.

Réf.: Plans d'aménagement de détail parc du Platy et de Platy Centre II (Atelier CAD + Arch. Jacques Python SA)



Exemple de place arborisée  
avec un sol en stabilisé (Jardin  
du Luxembourg, Paris)



### Le hameau de Cormanon

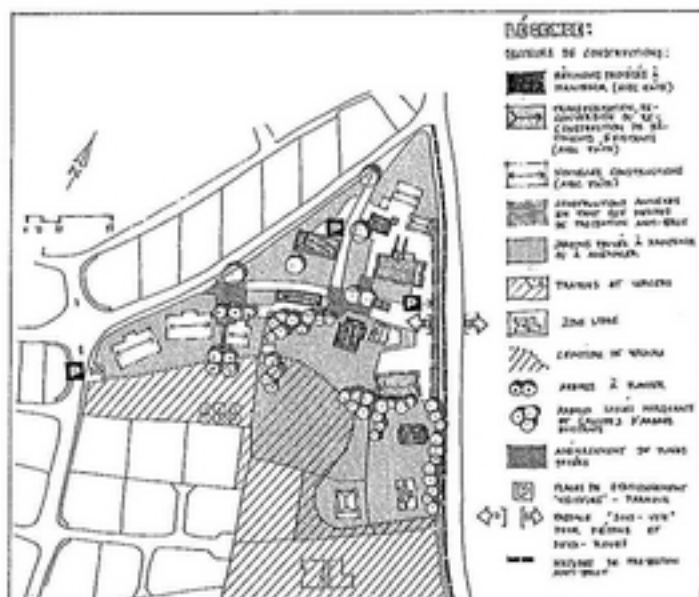
Le hameau de Cormanon a fait l'objet d'un plan d'aménagement de détail décrivant avec beaucoup de soin le *traitement des espaces extérieurs*.

- Suivre les directives accompagnant le règlement du plan d'aménagement.
- Adapter les directives des mesures de protection antibruit et des constructions annexes le long de la route de Cormanon au concept général développé pour celle-ci (voir chapitres 3.6 et 4.9).
- Revoir le choix des luminaires (directives pour l'article 13 pavement et mobilier urbain) en fonction des propositions pour les autres quartiers de Villars-sur-Glâne (voir chapitre 4.11).

Réf.: Plan d'aménagement de détail du hameau de Cormanon, avril 1988



Exemples de directives d'aménagement pour renforcer le caractère unique du hameau de Cormanon, tirées du plan d'aménagement de détail



*Le centre scolaire et communal de Cormanon et le futur  
Espace Nuithonie à Cormanon-Est*

- Organiser la centralité de Villars-sur-Glâne autour du futur Espace Nuithonie que formeront le théâtre, le centre commercial de Cormanon-Est et le centre administratif et l'actuel centre scolaire de Cormanon.
- Réaliser les liens de cette centralité vers l'est en direction de Fribourg et du quartier de Beaumont, vers l'ouest en direction du quartier du Platy par la Dort-Verte.

*Réf.: Projet Descombes Architectes*





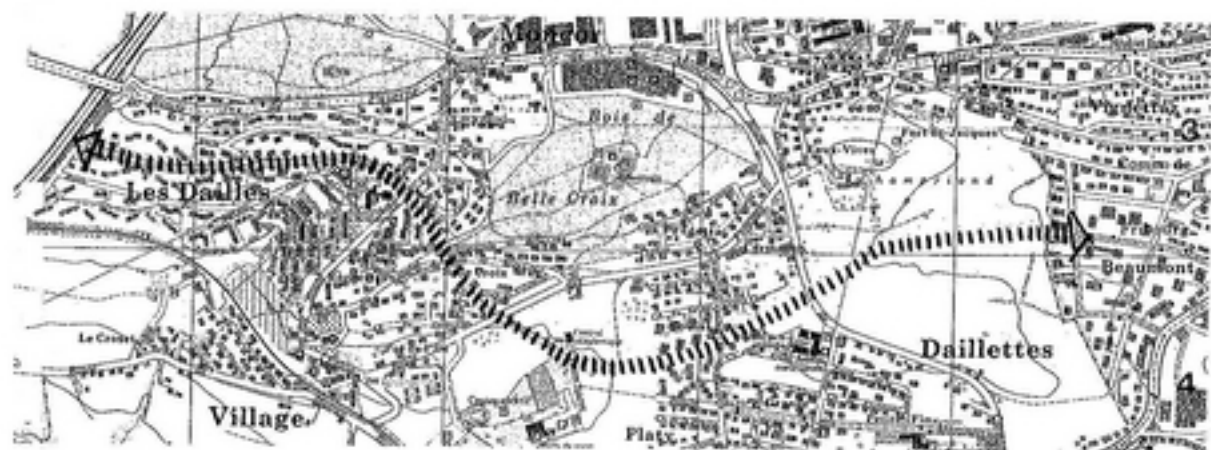
### 3.2 La Dort-Verte

Le concept d'aménagement de la Dort-Verte élaboré en 1993 et approuvé par le Conseil communal est toujours d'actualité. Il s'agit de *poursuivre et de compléter sa concrétisation*. La Dort-Verte, comme son nom l'indique, doit devenir une succession d'accents végétaux dont certains doivent être densifiés.

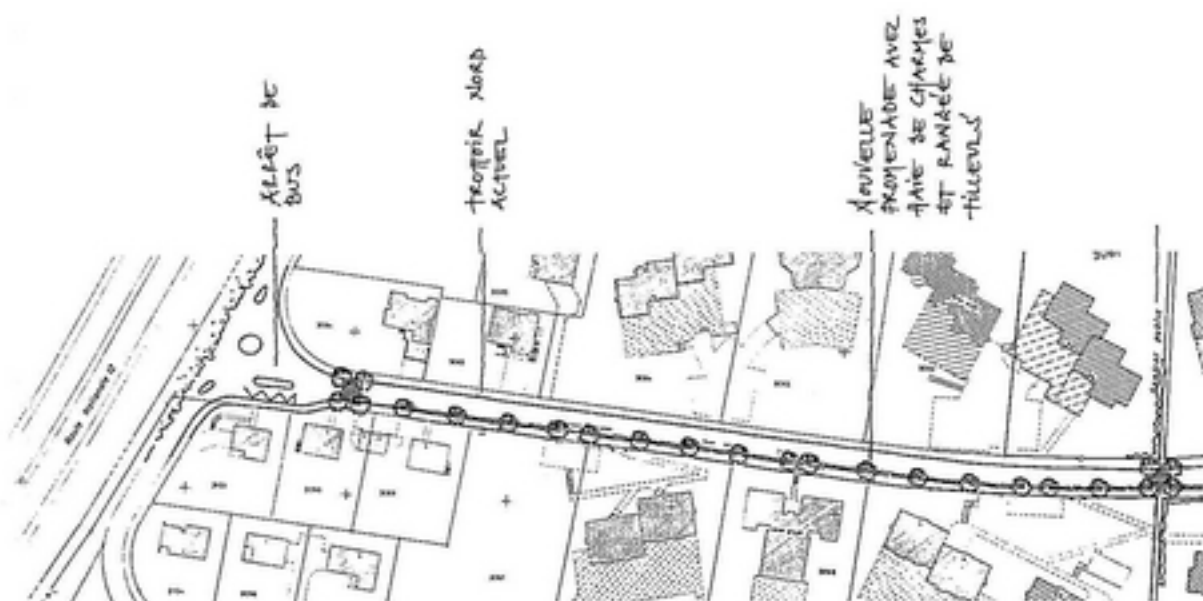
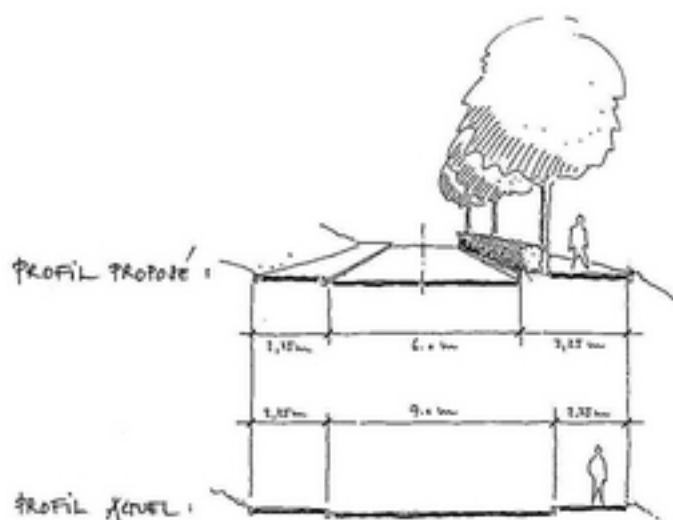
- Donner une identité propre à cet axe vert fort et significatif, divisé en différentes séquences paysagères, qui traverse d'est en ouest tout le territoire de la commune.
- Développer par étapes le paysage de la Dort-Verte tout en gardant la cohérence sur l'ensemble du tracé.
- Rendre perceptible ce corridor de verdure, en renforçant sa masse végétale, même si à long terme il est destiné au passage d'un axe de transports en commun.
- Souligner le caractère végétal de cette promenade et la relier au futur quartier de Cormanon-Est en suivant les directives par tronçons indiquées ci-après.
- Traiter le sol en stabilité ou en bitume sur l'ensemble du tracé.
- Installer un éclairage et un mobilier urbain cohérents et identiques sur toute la longueur (voir chapitres 4.10 et 4.11).

Tracé de la Dort-Verte

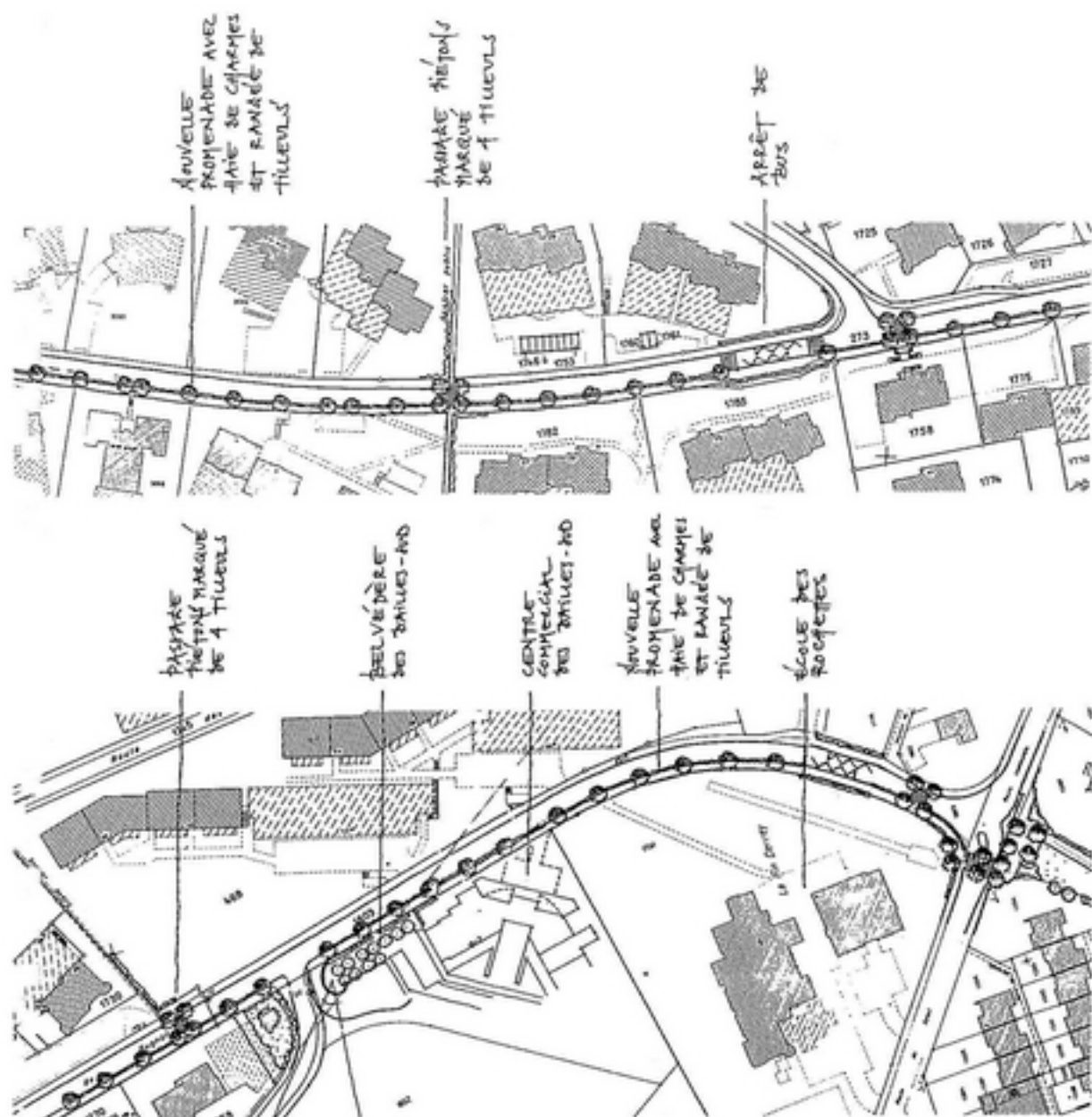
Réf.: Concept d'aménagement de la Dort-Verte et art. 17 RCU



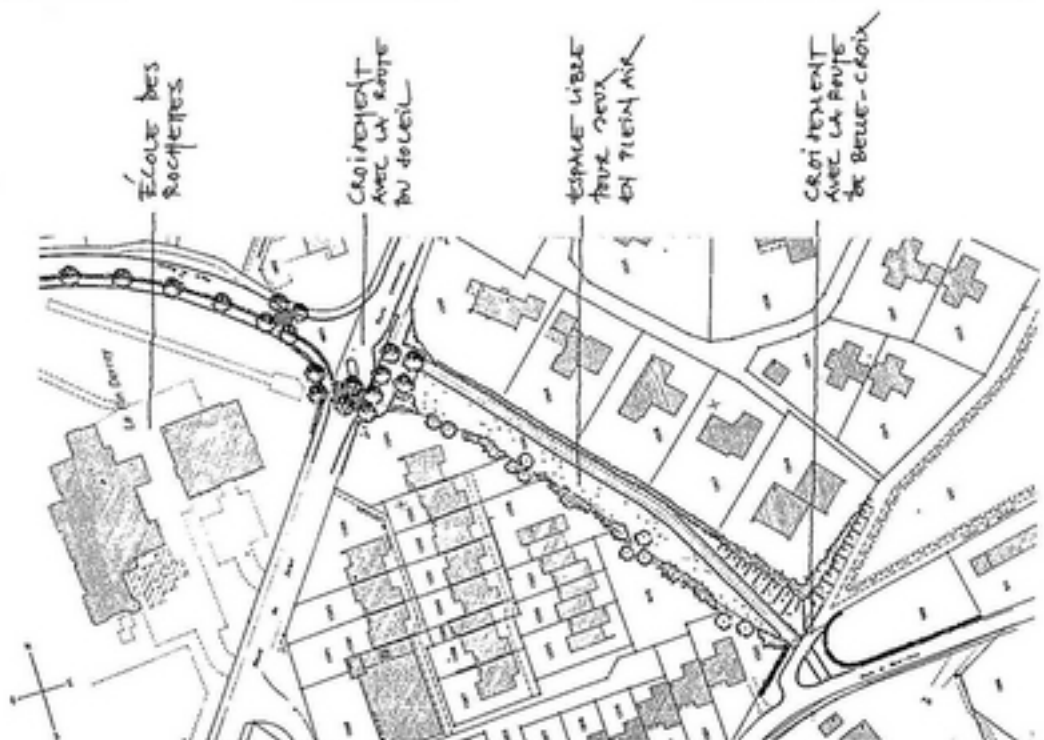
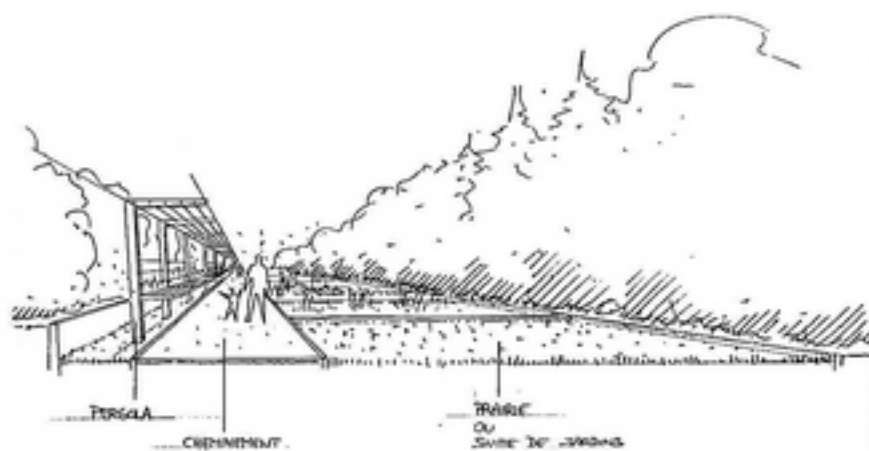
Tronçon I "En longeant la route du Bugnon"



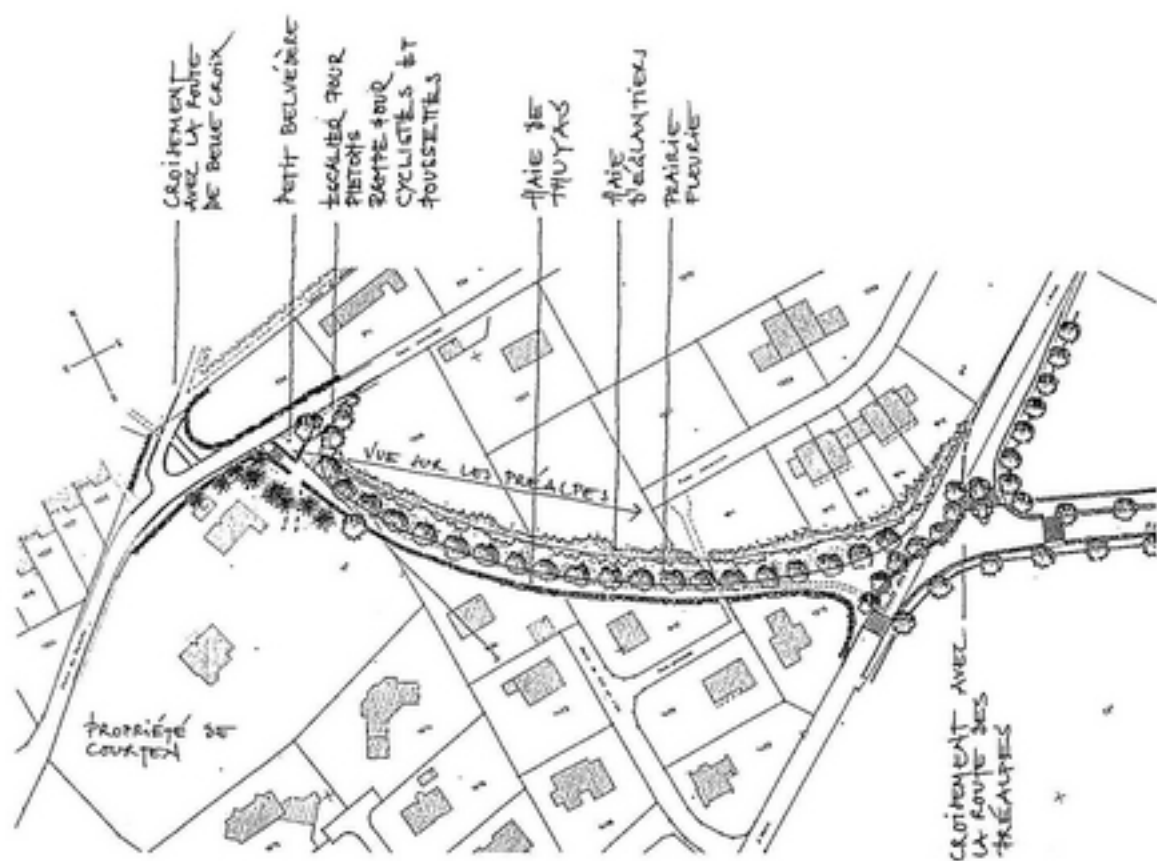
Tronçon I (suite) "En longeant la route du Bugnon"



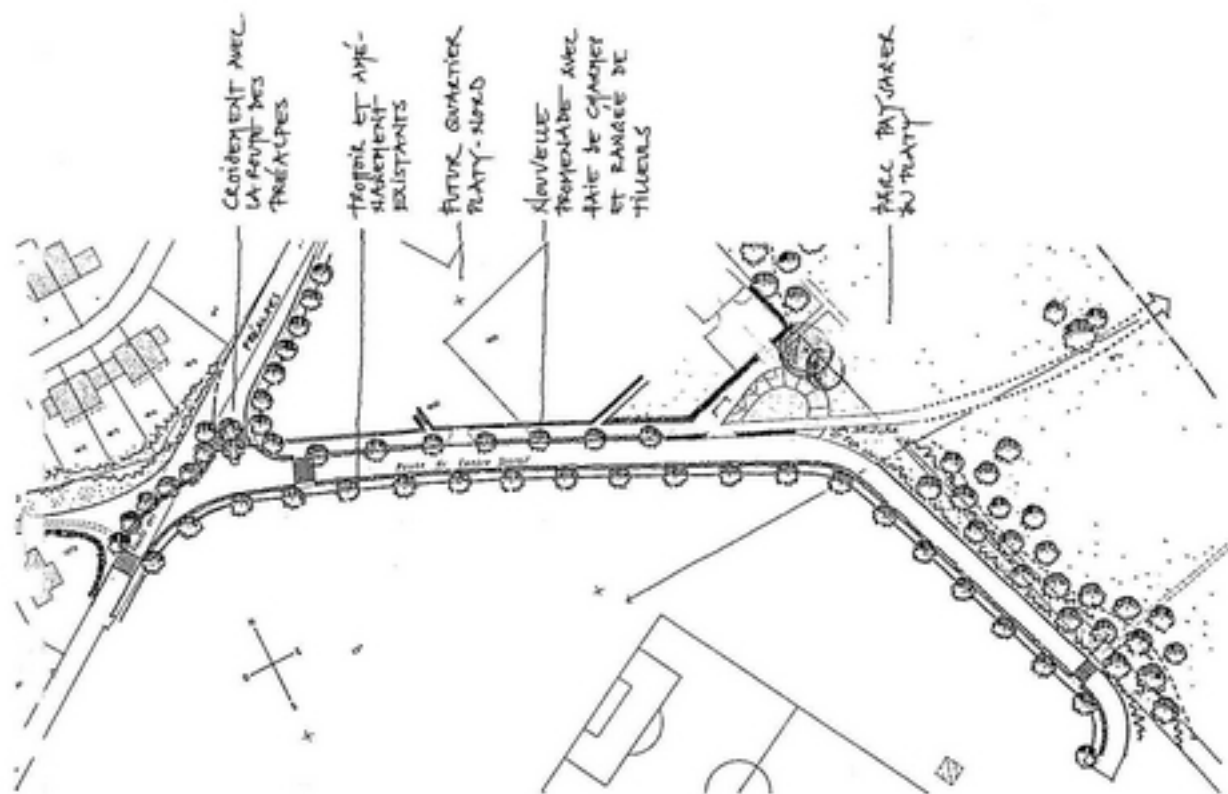
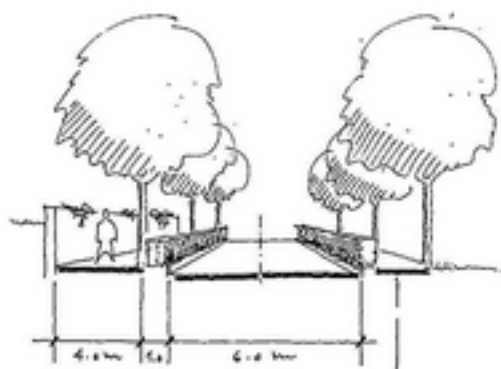
Tronçon II "A travers les Rochettes"



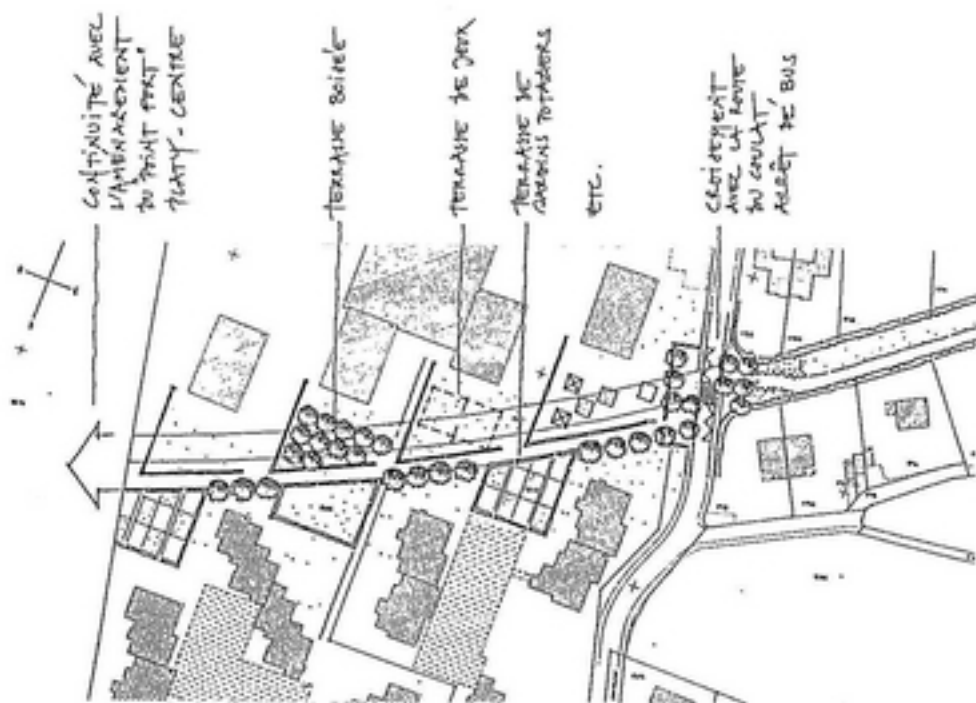
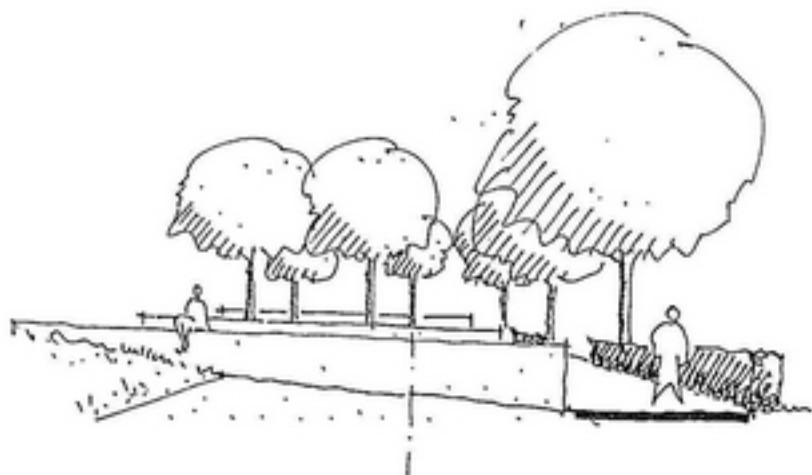
Tronçon III "A travers Belle-Croix"



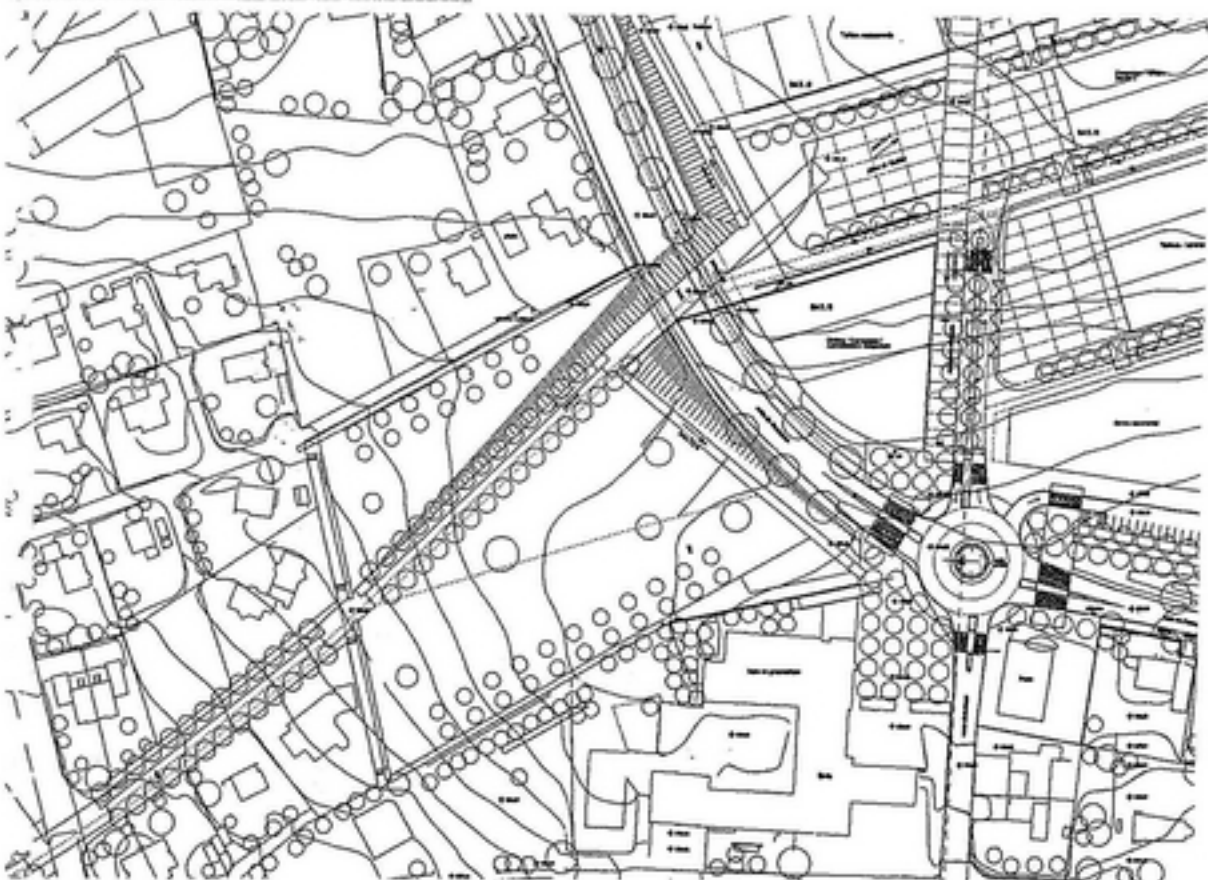
Tronçon IV "Le long du Platy-Nord"  
Tronçon V "A travers le parc paysager du Platy"



Tronçon VI "A travers Platy-Centre"  
Tronçon VII "A travers le Coulat"

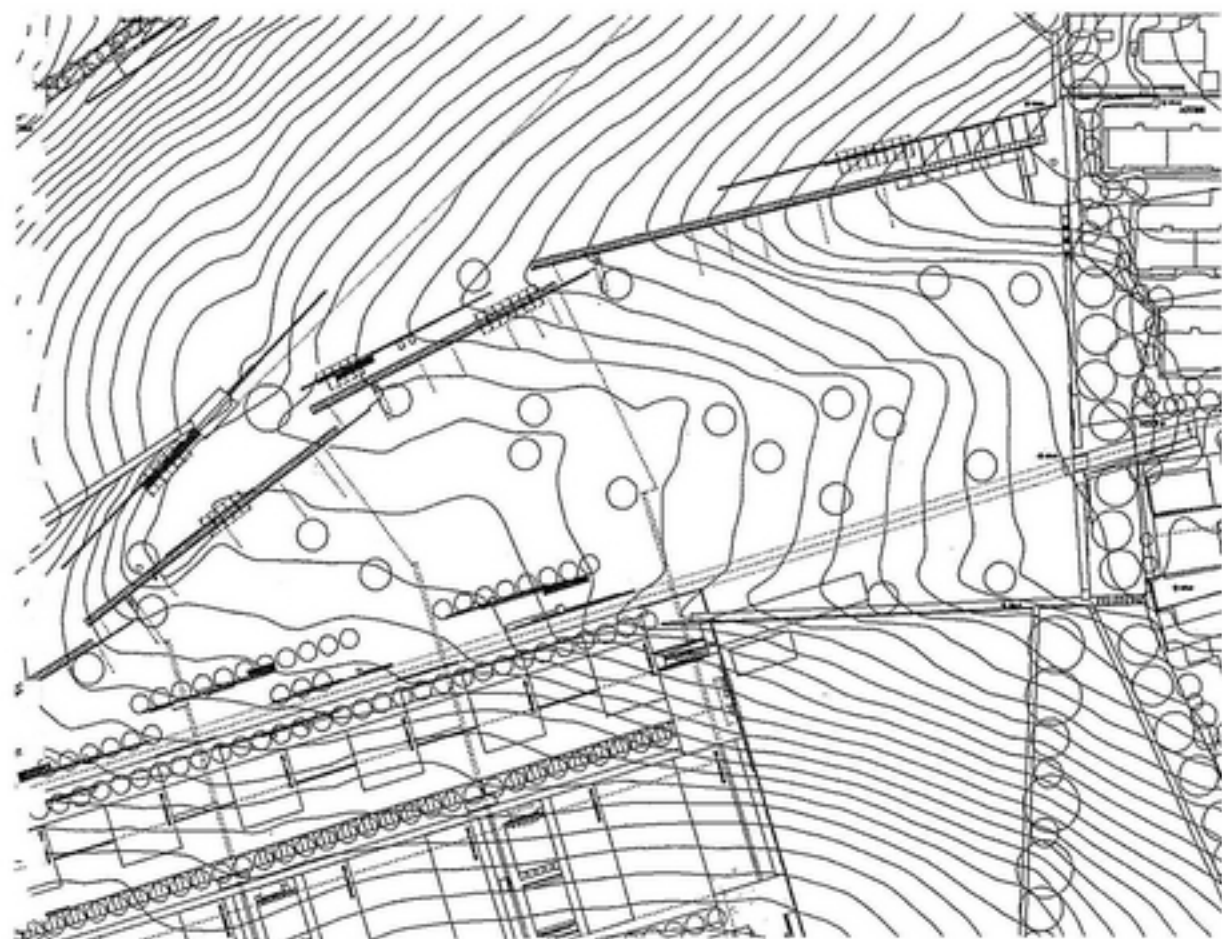


*Tronçon VIII "A travers le Grand-Clos"*





*Tronçon IX "A travers le parc de Cormanon-Est"*



*Projet Descombes Architectes*

### 3.3 Les forêts, les parcs et leurs transitions avec le domaine bâti

Le bois de Moncor, le bois de Belle-Croix et le futur parc de Cormanon-Est sont les trois grands espaces naturels et récréatifs de Villars-sur-Glâne. Ils sont complétés par le parc et le bois du Platy, par l'espace vert entre Villars-Vert et le Guintzet, souligné par la promenade des Tilleuls, par la combe du coteau des Dailles et par les rives boisées de la Glâne.

Certains de ces espaces pourraient être *renforcés dans leur identité par des affectations spécifiques et un thème dominant*, par exemple:

- un parc archéologique dans le bois de Moncor qui mette en valeur le tumulus, la tombe princière de l'âge du fer et les chemins creux,
- un espace de détente et de loisirs dans un parc paysager qui mette à profit la colline de Champriond et le vallon humide du futur parc de Cormanon-Est (voir projet Descombes Architectes),
- un lieu de promenades et de jeux sans infrastructures spécifiques dans le parc du Platy (voir plan d'aménagement du Parc du Platy).

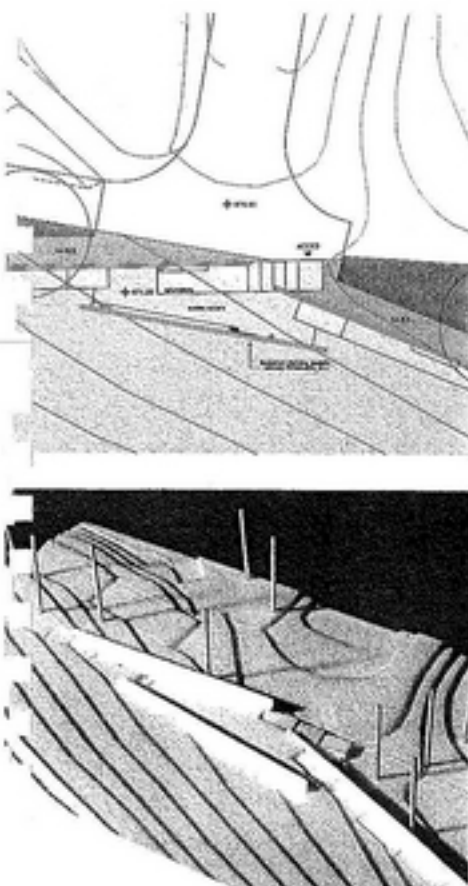
- Traiter "la couture" entre le domaine bâti et les espaces verts et récréatifs en créant une transition sensible et attractive aussi bien pour les habitants du quartier que pour les promeneurs.

*Réf.: La lisière du domaine bâti définie dans les PAD 54-55-56 vers le parc du Platy*

- Marquer systématiquement les seuils entre le domaine bâti et les espaces verts et récréatifs, afin qu'ils soient analogues et cohérents sur tout le territoire de la commune et qu'ils deviennent un thème de la signature de Villars-sur-Glâne (voir chapitre 4.2).

*Réf.: Projet de lisière du parc de Cormanon-Est*

*Fiche technique n°15 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)*



*Exemple de seuil entre domaine bâti et espace vert: plan et maquette de principe pour un accès au parc de Cormanon-Est (Descombes Architectes)*

### 3.4 Les espaces de jeux

Ces espaces sont répartis sur tout le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne. Les aménagements actuels sont de *qualité diverse*. Certains méritent d'être réaménagés.



*"Les enfants - la société de demain - ont besoin de lieux de vie et d'exercices dans lesquels ils puissent tester leurs capacités et leurs forces et qui leur donnent l'occasion de prendre des risques mesurés, de voir ce dont ils sont capables et d'apprendre à se débrouiller tout seuls."*

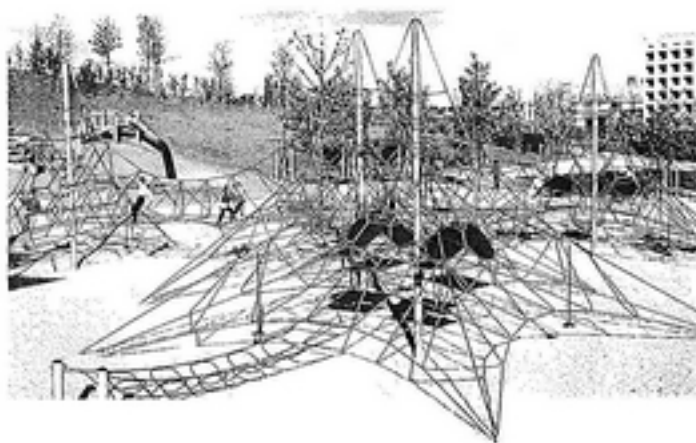
*Traduction tirée de Wolfram Graubner, Spielstationen zur Entfaltung der Sinne*

- . Faire valoir la complémentarité entre ces différentes places de jeux afin qu'elles soient toutes attractives et ne se ressemblent pas.
- . Aménager chaque espace de jeux selon un thème spécifique comme l'eau, la vue, le sport, le mouvement, le labyrinthe, le recueillement, etc.
- . Organiser ces places de jeux en mettant en valeur les qualités spatiales, topographiques et environnementales du lieu et en tirant parti d'ambiances différentes (forêt, coteau, environnement bâti, etc.).
- . Assurer la convivialité et la sécurité de ces places ainsi que leur accessibilité sans danger pour les enfants depuis les quartiers voisins.
- . Améliorer les cheminements entre les différentes places de jeux sous forme d'un réseau piétonnier et cyclable attractif, pour favoriser l'utilisation de ces différents espaces.

*Réf.: Fiche technique n° 21 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)*

*Les places de jeux de Villars-Vert  
et près du centre paroissial*

Thèmes: le sport, le mouvement, l'escalade, la glissade.



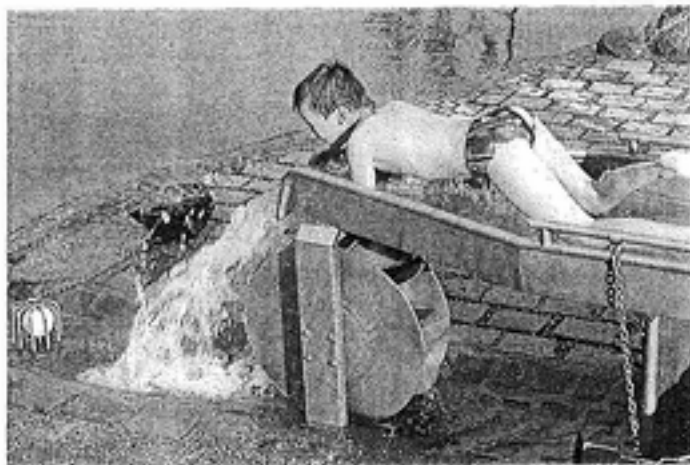
*Propositions d'installation  
(à choix)*

### *La place de jeux au réservoir*

Thèmes: la vue, l'eau.



*Coupe de principe:  
une passerelle entre le centre  
commercial et le bois de  
Belle-Croix; une place de  
jeux avec tour panoramique*



*Propositions d'installation  
(à choix)*

*La place de jeux des Dailles Sud*

Thèmes: l'expérimentation, le son, le toucher.



*Propositions d'installation  
(à choix)*

*La place de jeux près de l'étang du Platy*

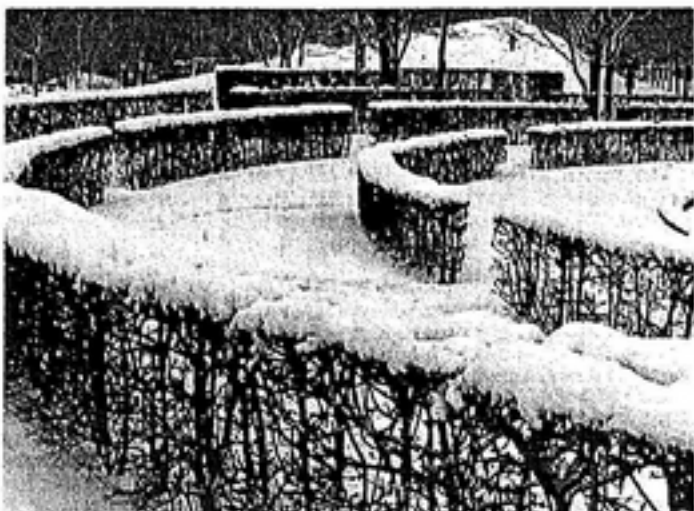
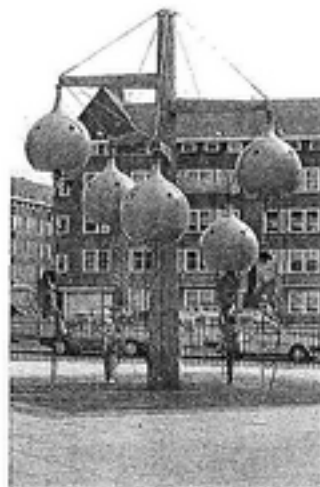
Thèmes: l'eau, le sable, le gravier.



*Propositions d'installation  
(à choix)*

*Les places de jeux au chemin du Couchant et près de la Gare*

Thèmes: la cachette, le labyrinthe, le deuil, le recueillement.

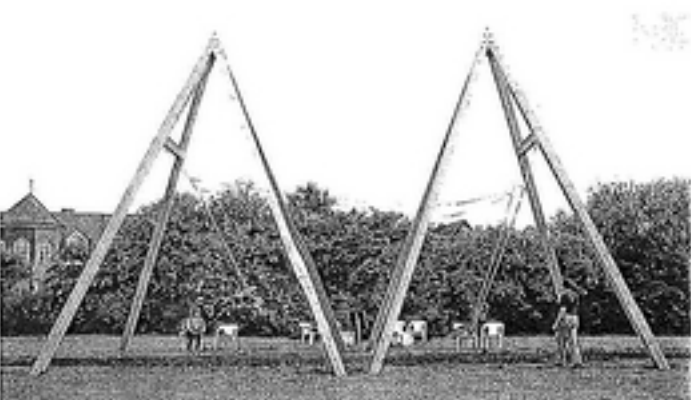


*Propositions d'installation  
(à choix)*



*La place de jeux près du home des Martinets*

Thèmes: l'équilibre, la balance, l'interaction avec le home pour personnes âgées.



*Propositions d'installation  
(à choix)*

*La future place de jeux de Cormanon-Est*

Thèmes: le mouvement, l'acrobatie, le skating (inline skate, planche à roulettes, mountain-bike etc.).

(Jeux généralement interdits à cause de leur nuisance sonore)



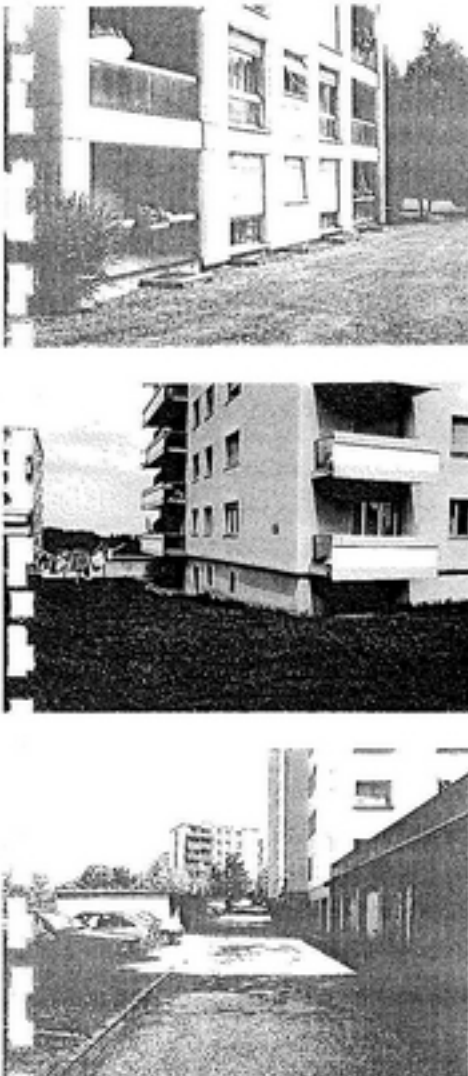
*Propositions d'installation  
(à choix)*

### 3.5 Les aménagements extérieurs des ensembles résidentiels

Les aménagements extérieurs des ensembles résidentiels sont parfois peu attrayants et mal entretenus. Les autorités communales incitent les propriétaires à *requalifier* ces espaces dans le but de *rehausser la qualité résidentielle* des ensembles. Les propositions suivantes sont également valables pour les nouveaux ensembles qui vont être édifiés à Villars-sur-Glâne.

- Intégrer ces aménagements dans un paysage plus large, celui de l'ensemble d'un quartier, et les inscrire dans la topographie du lieu.
- Prendre en compte la transition du domaine bâti avec le paysage environnant, en accordant une plus grande intimité aux rez-de-chaussée par des plantations adéquates et en aménageant des espaces semi-publics et publics qui favorisent la convivialité entre les usagers.
- Retravailler les accès, les entrées et les halls pour les rendre plus conviviaux, leur conférer une identité et donner un sentiment d'appartenance aux habitants.
- Proposer la création de petits jardins privés, de jardins potagers, de locaux pour cycles et poussettes et des ateliers ou locaux de réunion.
- Aménager des places de stationnement regroupées sous forme de parkings semi-couverts par des arbres ou des pergolas et avec des sols perméables.
- Rehausser la qualité environnementale de chaque ensemble locatif par un travail sur le relief, le choix des plantations, le traitement des sols et l'emplacement du mobilier urbain.

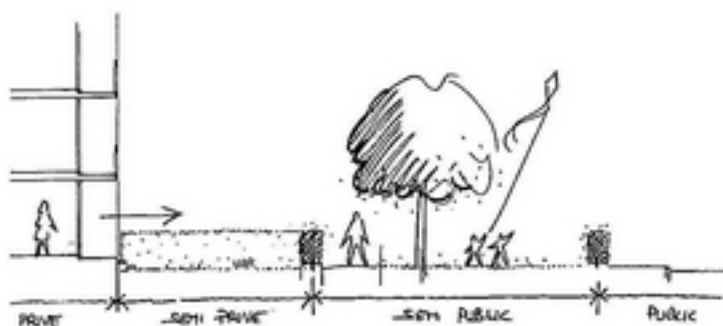
*Réf.: Fiche technique n° 12 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)*



*Espaces extérieurs peu conviviaux à Villars-sur-Glâne*



*Exemple de requalification  
des aménagements extérieurs  
d'un grand ensemble  
résidentiel: Quartier du  
Prainet à Décines, Lyon  
(Ilex Paysagistes)*



*Degrés de privatisation des espaces*



### 3.6 Les routes principales à caractère paysager

Route de Payerne  
Route de Villars  
Route de Cormanon  
Route de Matran  
Route de Condoz  
Route de la Glâne

Ces routes, qui constituent les "entrées" de Villars-sur-Glâne, ont un rôle déterminant à jouer pour l'identité spatiale de la commune.

- Reconstituer une des caractéristiques paysagères du territoire fribourgeois qui est l'alignement d'arbres le long des chaussées et qui a disparu pour des questions de sécurité et de confort des automobilistes.
- Souligner la trace en courbes douces des routes principales sur le territoire de la commune en replantant le long des chaussées des allées de tilleuls et des haies de charmes et en renforçant les liens entre les différents quartiers.

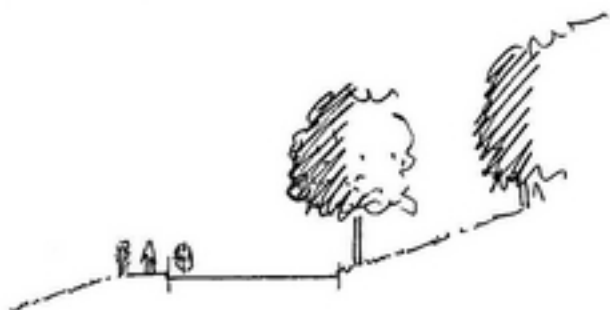
Réf.: Fiches techniques n° 2 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)



Exemple de routes  
végétalisées  
(Miami, Floride)

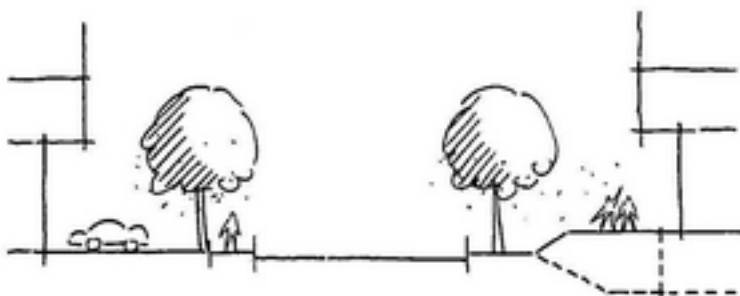
### *La route de Payerne*

- Renforcer la limite végétale du côté du Bois de Moncor en plantant une allée de tilleuls côté nord de la route.
- Végétaliser le mur antibruit côté sud (lierre, vigne vierge, clématite, polygonome).



### *La route de Villars*

- Poursuivre la rangée d'arbres replantée récemment sur le territoire de la commune de Fribourg en direction de Villars-sur-Glâne.
- Mettre à profit la transformation du garage Amag pour réaliser ce projet paysager.



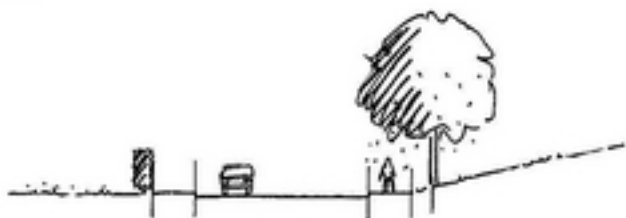
### *La route de Cormanon*

Cette artère restera une route à grand trafic traversant la commune. Son réaménagement doit atténuer ses effets perturbateurs et doit constituer des liens entre le futur quartier de Cormanon-Est et la commune.

Les projets d'aménagement liés à la route de Cormanon sont:

- la construction de deux nouveaux giratoires (route des Préalpes, route de la Berra),
  - l'adaptation de la géométrie de la chaussée à ces giratoires,
  - la réalisation de mesures antibruit le long de la route,
  - l'amélioration de la sécurité et du confort du piéton le long de la route et sur les passages de sécurité (en particulier celui en face de l'école de Cormanon),
  - le passage sous-voie de la Dort-Verte,
  - le remplacement des luminaires,
  - l'éventuelle construction d'une passerelle à la hauteur de la route des Martinets.
- Prendre en compte tous ces projets dans une proposition de recomposition paysagère sur l'ensemble de son tracé, du giratoire de Belle-Croix à celui de la route de la Glâne.
- Renforcer la plantation d'une allée de tilleuls, accompagnée d'une haie de charmes, sur toute la longueur de la route; reboiser le triangle entre les routes de Cormanon et des Eaux Vives.
- Traiter l'aménagement de la route, des nouveaux giratoires, des écrans antibruit et l'éclairage selon les directives ci-après (voir chapitres 3.8, 4.6, 4.9, 4.11).

*Réf.: Projet Descombes Architectes, PAD 34/35 Route de la Glâne*



### *La route de Matran et route de Condoz*

- Planter une allée de tilleuls et une haie de charmes sur toute la longueur de la route de Matran et la route de Condoz en analogie à la dizaine d'arbres encore existants à la sortie de la forêt de Condé. Ce nouvel élément paysager sera composé, côté sud de la route, de manière à laisser libres les vues protégées sur l'église du village.
- Remettre en valeur la croix existante au carrefour du Pré Neuf, qui sera réaménagé en giratoire, et planter des haies de charmes de manière à recomposer le site.

*Réf.: Projet paysager de la route de Condoz, janvier 1998*

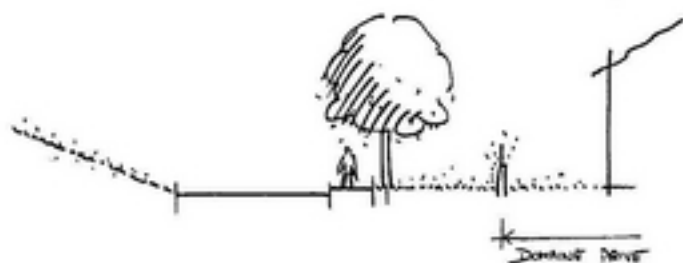
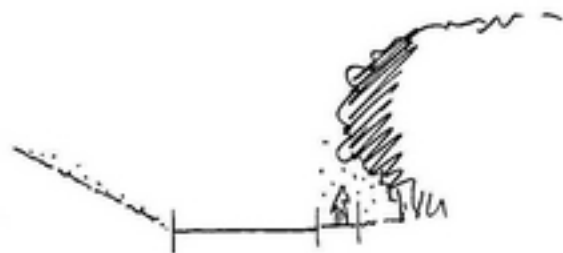
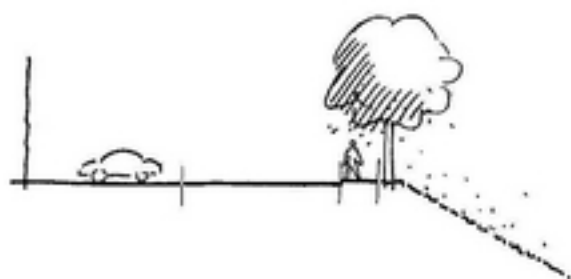


*Esquisse tirée du projet  
paysager de la route de Condoz*



### *La route de la Glâne*

- Renforcer la limite végétale côté sud en plantant un alignement de tilleuls sur les tronçons qui s'y prêtent.
- Mettre en valeur la lisière de la forêt près du parking de l'auberge de la Glâne et sur le tronçon au sud du passage CFF.



### 3.7 Les routes principales à caractère commercial

Route de Moncor - route de Villars  
Route de la Glâne aux Daillettes

Ces artères qui se distinguent mal du style "route de banlieue" doivent être aménagées de manière plus "noble", tout en soulignant leur *caractéristique commerciale*.

- Renforcer le caractère commercial de ces deux routes principales en restructurant les enseignes et autres signalisations d'entreprises existantes et futures au bord de la chaussée, à l'aide de groupes d'affiches publicitaires et par des implantations judicieuses de luminaires (voir chapitres 4.11 et 4.13).
- Donner un important accent végétal à ces deux chaussées pour leur conférer un aspect plus noble et plus paysager, à l'image des parcs d'activités.

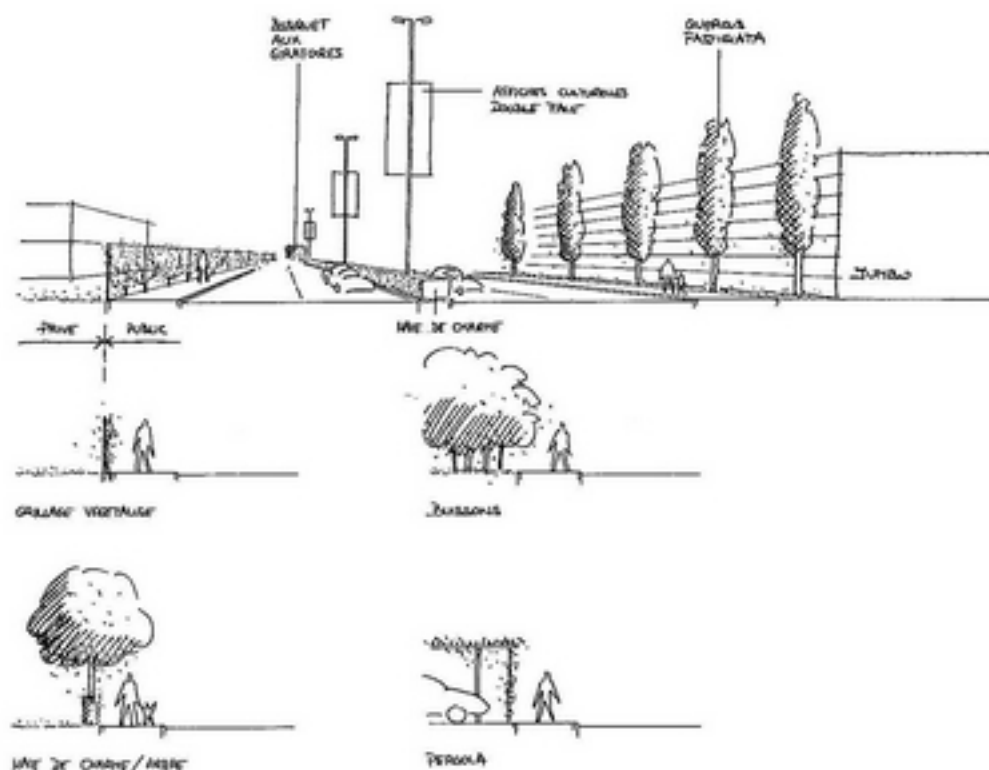
*Réf.: Fiche technique n° 14 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)*

*Plan d'aménagement de détail 34-35*



### Les routes de Moncor et de Villars

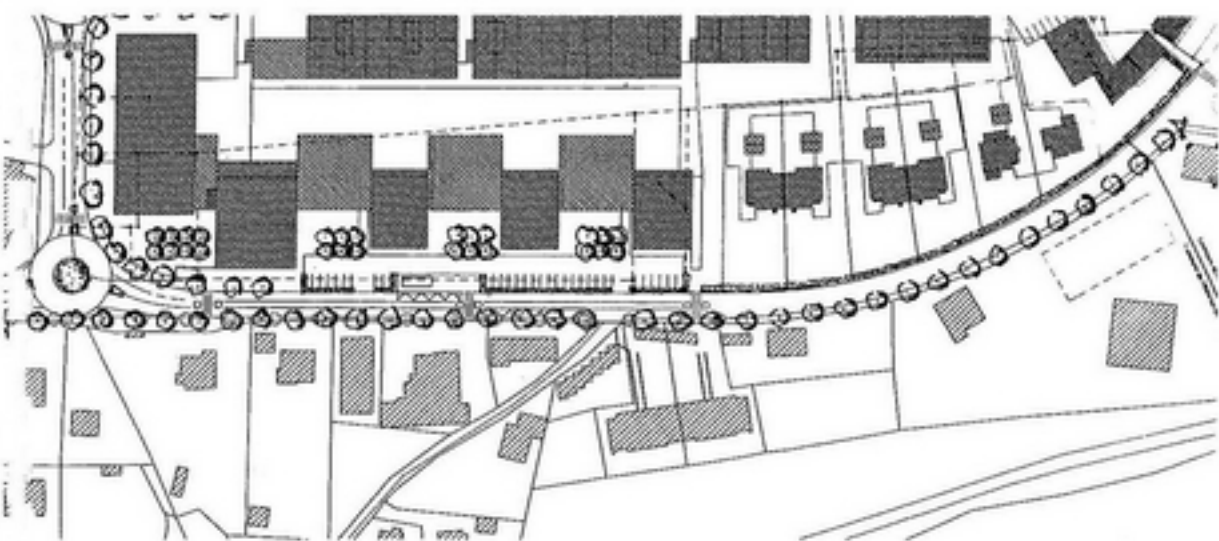
- Compléter la haie centrale de la route de Moncor par une masse de végétation plus adéquate et plus volumineuse, sans entraver la visibilité du piéton aux passages de sécurité.
- Planter au centre des giratoires des massifs de végétation plus importants (voir chapitres 3.6 et 3.8).
- Laisser se recouvrir de plantes grimpantes les clôtures délimitant le territoire des entreprises sises de chaque côté de la chaussée.
- Eviter toute affiche publicitaire sur la façade du centre commercial Jumbo, afin de préserver sa forte identité architecturale (horizontalité des matériaux en façade et verticalité des plantation de chênes).
- Limiter les affiches publicitaires aux arrêts de bus.



### *La route de la Glâne aux Daillettes*

- Profiter du projet du plan d'aménagement des Daillettes pour donner un caractère convivial et soigné à cette partie de la route de la Glâne, élément central du quartier.
- Renforcer la végétation (arbres et haies).

*Réf.: PAD 34/35 Route de la Glâne*

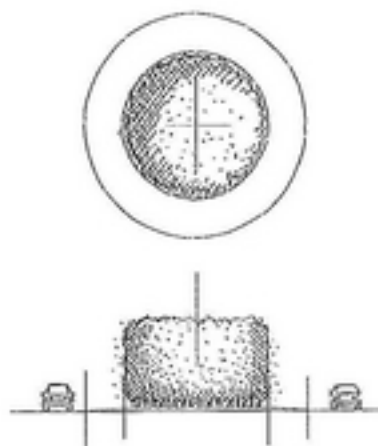


*Croquis basé sur le plan  
d'illustration fiche n°6 du  
PAD 34/35*

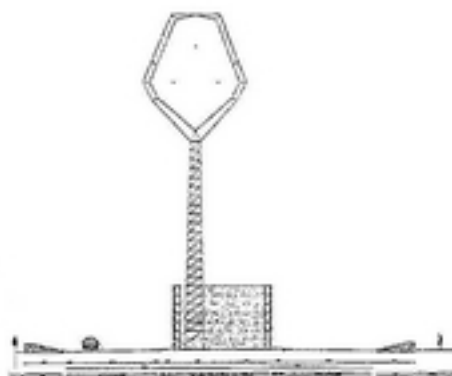
### 3.8 Les giratoires

Les giratoires de Villars-sur-Glâne doivent être aménagés de manière à ce qu'ils frappent par leur *simplicité*, leur *analogie* et leur *cohérence dans leur agencement* sur l'ensemble du territoire de la commune. Ils doivent devenir des *repères importants* sur les routes principales.

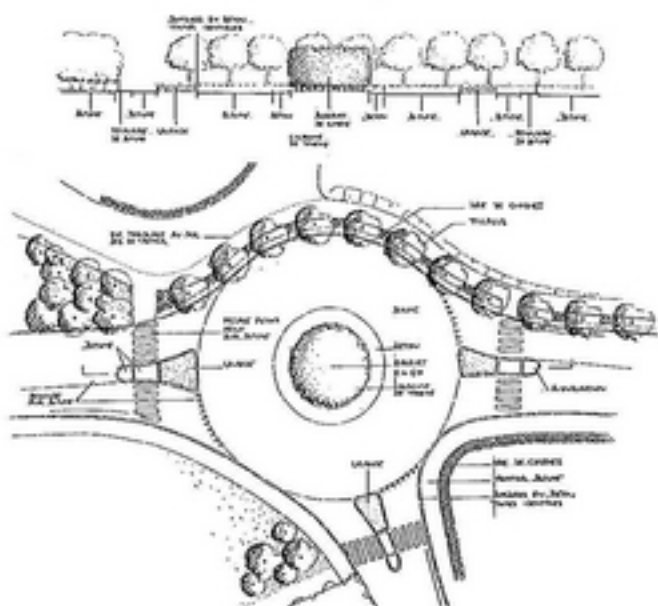
- Planter au centre des giratoires des masses végétales sous forme de cylindres de végétation, de bosquets très denses, de plantes grimpantes sur treillis et au sol des parterres de lavande ou de genêt (plantes très résistantes qui poussent dans des conditions extrêmes). Suivant les saisons, chaque giratoire aura une couleur spécifique qui sera un signe particulier, un point de repère.
- Rendre visibles ces massifs la nuit en les éclairant de l'extérieur ou de l'intérieur.
- Végétaliser toutes les surfaces résiduelles situées autour des giratoires par une seule et même plante couvrante: la lavande ou le genêt.



Planter des masses végétales  
au centre des giratoires



Giratoire route de  
Cormanon-route de la Berra  
(Descombes Architectes)



Giratoire route de Cormanon-route des Préalpes

### 3.9 Les routes de quartiers

Les nombreuses routes de quartier, souvent surdimensionnées, sont un *potentiel pour intervenir dans l'espace public et reconstituer une trame verte*, élément important de la signature de Villars-sur-Glâne.

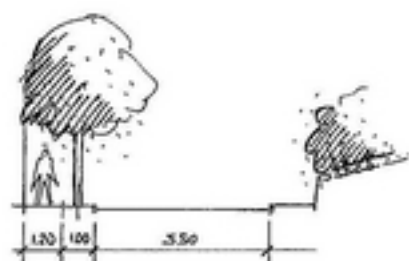
La végétalisation de ces routes de quartier est une mesure adéquate qui permettra d'organiser le stationnement de manière plus appropriée au *caractère résidentiel* des quartiers et d'aménager des pistes cyclables et des cheminements piétonniers plus conviviaux et plus sécurisants.

Dans la zone d'activité, la végétalisation des routes contribuera à rehausser la qualité spatiale des secteurs économiques, de manière à leur conférer l'aspect d'un parc d'activités recherché plutôt que de zone industrielle.

- Planter des arbres en ligne, ce qui facilite l'aménagement d'une fosse de grande dimension sur un côté de la chaussée ou la mise en réseau de plusieurs fosses successives.
- Éviter les fosses trop petites qui empêchent la croissance des arbres comme à la route du Bugnon.
- Placer les arbres de façon à mettre en valeur les perspectives des rues et à donner de l'ombre aux piétons, aux cyclistes et aux voitures stationnées.
- Choisir le rythme de la plantation des arbres en coordination avec l'installation d'un éclairage sécurisant et intimiste.
- Placer les passages de sécurité pour piétons dans la continuité des chemins piétonniers et veiller à ce que les plantations ne forment pas des écrans à la visibilité des enfants et des automobilistes.
- Renforcer la végétation de part et d'autre de la chaussée en favorisant la plantation de haies, d'arbres et de buissons sur le domaine privé.

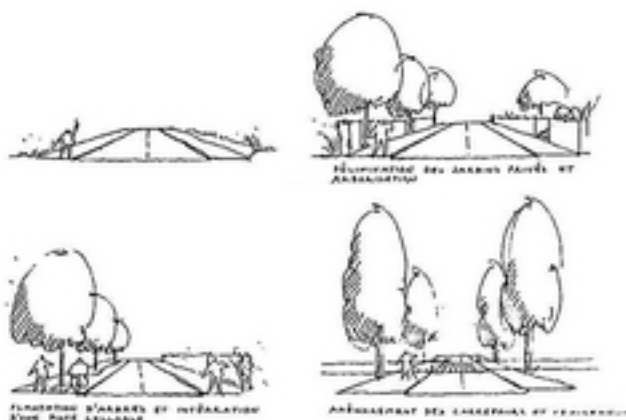
(voir chapitre 4.6)

*Végétaliser les routes de quartiers*



Profil minimal nécessaire  
pour la plantation d'une  
rangée d'arbres

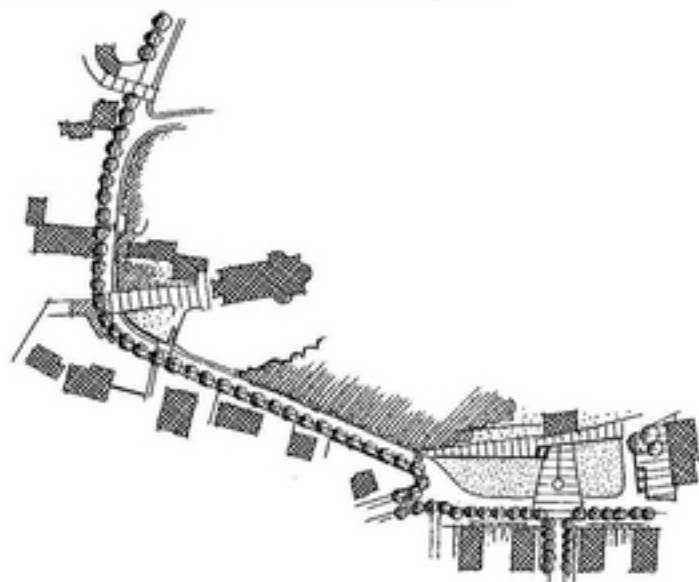
Réf.: Fiche technique n°35 du le plan directeur (PAL 1993).  
Plan directeur du stationnement, plan des infrastructures cyclables et des cheminements piétonniers, quartiers résidentiels, zones 30 (Cette étude en cours doit tenir compte de tous les paramètres développés dans cette conception directrice, afin de garantir l'unité de traitement sur l'ensemble du territoire de la commune)



### Redimensionner et arboriser les rues de quartier



Exemple de rue à  
requalifier: la route de  
l'Eglise doit devenir un lien  
important entre la rue des  
Platanes et la place du  
Château



#### 4. Directives d'aménagement par thèmes

##### Principes généraux



Les aménagements existants sont pour la plupart trop compliqués, hétéroclites et ont été réalisés avec un trop grand nombre de matériaux différents. Ils apparaissent comme surfaits et fractionnés selon différentes fonctions. Les espaces extérieurs ont une connotation essentiellement routière, vu l'importance des surfaces vouées à la circulation dans la commune.

Une conception des aménagements extérieurs cohérente, répétitive, basée sur les *mêmes principes de composition* pourrait conférer à Villars-sur-Glâne un caractère reconnaissable, une identité. *Tout aménagement extérieur doit être un projet, une composition spatiale* qui tienne compte des caractéristiques et des contraintes du site. Les points à suivre lors de l'aménagement d'un espace extérieur sont les suivants:

- Mettre en évidence les caractéristiques spatiales et fonctionnelles du site.
- Renforcer les qualités intrinsèques du lieu.
- Composer avec l'ensemble spatial dans lequel se trouve l'espace extérieur.
- Prendre en compte les perspectives sur les vues.
- Travailler les niveaux, les sols et les seuils.
- Définir les transitions entre le domaine privé et public.
- Eviter la formation d'espaces inappropriés, mal entretenus et résiduels, en donnant une affectation précise à l'espace traité.

*Réf.: art. 34 RCU*

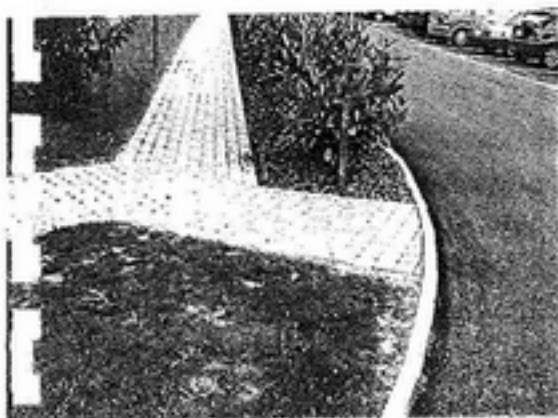


*Aménagements trop compliqués sur le territoire communal*



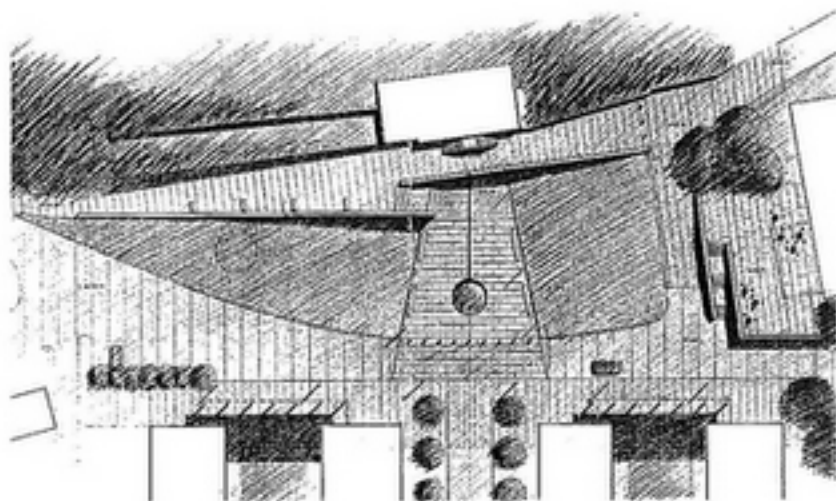
#### 4.1 Les niveaux et les sols

- Repérer sur le site de l'intervention les différents niveaux, comprendre l'organisation des plans horizontaux successifs, les définir, les relier ou les séparer dans une logique d'émergence progressive.
- Mettre en valeur les différents niveaux dans une compréhension de l'échelle du site, en traitant judicieusement pentes et courbes pour marquer les reliefs.
- Traiter le sol avec une économie de moyens, un choix de matériaux restreint et une application répétitive sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Utiliser systématiquement un revêtement à base de bitume pour les trottoirs, du stabilisé ou du bitume pour les cheminements.
- Aménager le sol différemment suivant l'importance et l'utilisation d'un espace public, mais toujours dans une vision d'ensemble et en évitant la multiplication de matériaux.
- Respecter l'échelle de l'espace public lors du choix d'un revêtement de sol, d'une grandeur de dalles à poser (éviter l'effet "carrelage de cuisine" si fréquent dans la commune)
- Guider l'utilisateur de la chaussée par une texture et un marquage du sol simples et cohérents.
- Eviter de placer des artifices supplémentaires comme des poteaux, des chaînes, des bacs à fleurs, des panneaux de signalisation inutiles etc.



*Revêtements de sol conçus  
avec un trop grand nombre  
de matériaux différents*

*Le projet de la place du  
château: une série de niveaux  
en harmonie avec la  
topographie existante.  
(Richter et Dahl Rocha  
architectes SA)*



*Cheminement piétonnier en  
stabilisé (Dieter Kienast)*

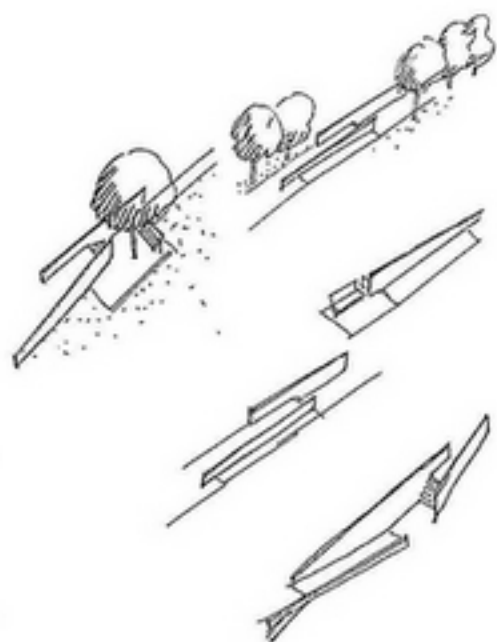


*Respecter l'échelle de l'espace  
public lors du choix d'un  
revêtement de sol, d'une  
grandeur de dalles à poser  
(Parking arborisé à Orlando)*

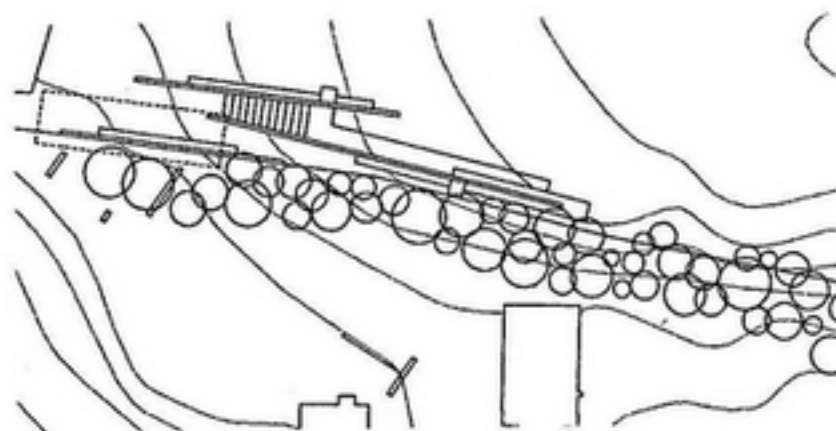


#### 4.2 Les seuils

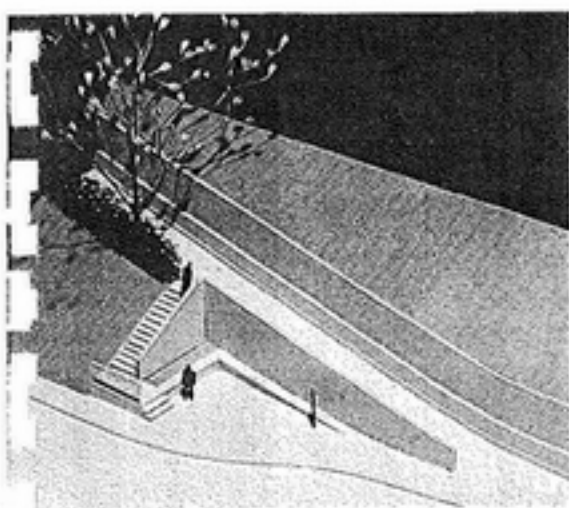
- Rendre perceptible le passage d'un espace à un autre par un changement de niveau, de traitements de sol, de qualité de lumière, de couleurs et d'ambiance.
- Marquer avec un seuil le passage d'un espace à un autre, en utilisant des éléments adéquats: murs, rampes, escaliers, terrasses, éléments végétaux.
- Tracer clairement dans le sol et dans l'espace le début ou la fin d'un parcours, d'une promenade, d'une place de jeux, d'un espace de loisirs, d'un parc et d'une forêt.
- Garantir l'accessibilité aux handicapés.



*Jeux de murs, de rampes, d'escaliers et de plates-formes*



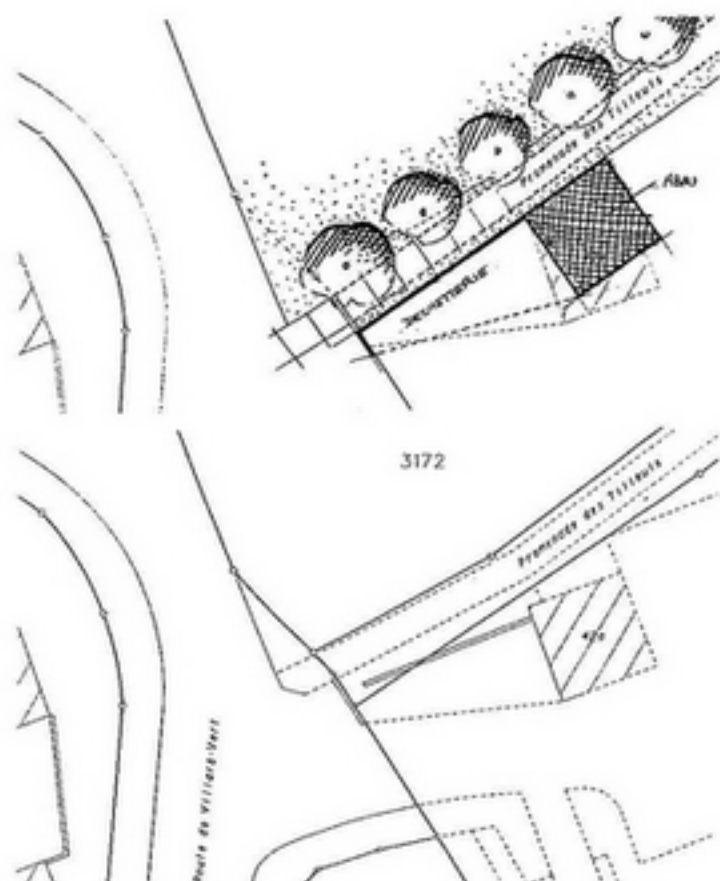
*Seuil du parc de Cormanon-Est  
(Descombes Architectes)*



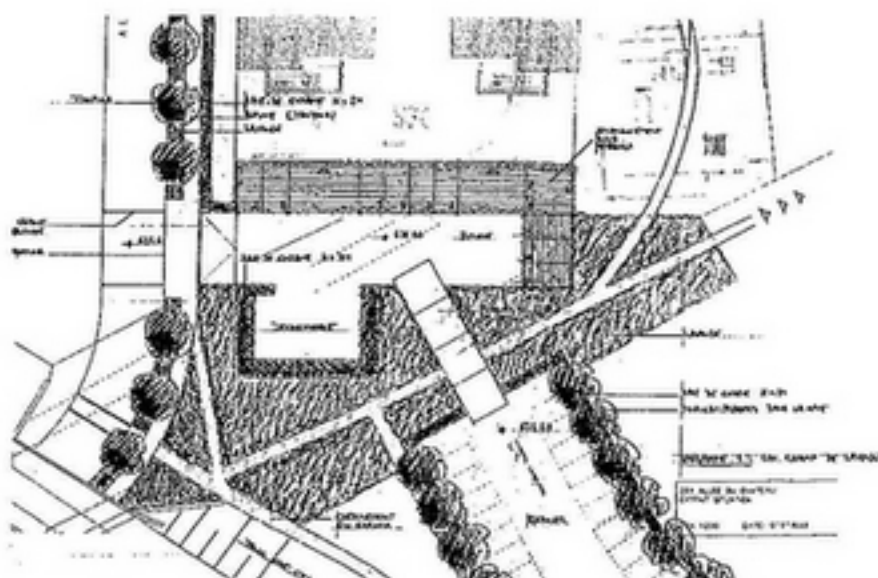
*Un lieu remis en valeur avec des éléments architecturaux simples: l'arrêt de bus prévu dans le projet paysager de la route de Condoz, 1998*



*Une plate-forme en bois dans la forêt  
(Paolo Burki)*



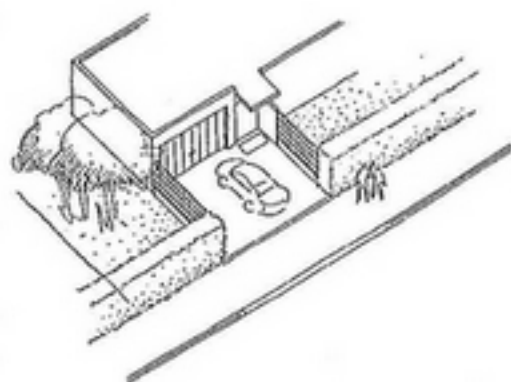
*Aujourd'hui la promenade des Tilleuls à Villars-Vert commence derrière un abri de containers... La déchetterie pourrait fonctionner sans empiéter sur le tracé du chemin.*



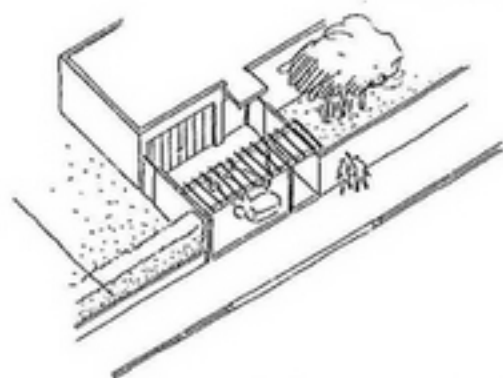
*Composition spatiale qui ordonne une grande place de stationnement communale, une déchetterie, une cour de stationnement privée, l'allée du Château et différents cheminements piétons.*



#### 4.3 La transition entre le domaine privé et le domaine public



*Espaces public, semi-public  
et privé clairement délimités:  
une haie, une cour fermée  
sur trois côtés*



*un mur, une pergola à  
l'entrée d'une cour*

- Délimiter l'espace public de l'espace privé par des éléments spatiaux tel qu'un mur, une haie, une palissade, un talus, un portail, etc.
- Affirmer l'espace de la rue par des plantations et des aménagements adéquats en limite du domaine public.
- Sauvegarder les masses végétales caractéristiques le long de certaines routes de quartier, en particulier lors de la densification des quartiers résidentiels et de l'aménagement d'un plus grand nombre de places de stationnement sur le domaine privé.
- Eviter les lieux non appropriés, dont on ne sait pas s'ils sont privés ou publics, dont l'usage est mal défini et qui forment des espaces résiduels.



*Des transitions réussies dans  
le quartier de Belle-Croix*



#### 4.4 La végétation



- Favoriser la plantation d'espèces indigènes selon art. 35 al.1 RCU.
- Encourager l'aménagement de clôtures sous forme de haies vives selon art. 35 al. 3 RCU dans les zones vertes et naturelles ou de haies de charmes taillées dans les secteurs qui présentent des aménagements plus architecturés.
- Privilégier pour les espaces verts publics les prairies maigres fleuries, moins coûteuses à l'entretien que des espaces de gazon.
- Végétaliser les surfaces attenantes aux aménagements routiers (flots, giratoires, bandes vertes entre chaussée et trottoir, pourtour des arbres) par une haie de charmes taillée et une plante couvrante unitaire: la lavande ou le genêt.



*Exemples réussis de végétalisation de l'espace public à Villars-sur-Glâne*



*La rangée d'arbres plantée dans le chemin de la Forêt confère un caractère particulier au quartier*

#### 4.5 *Les espaces résiduels*

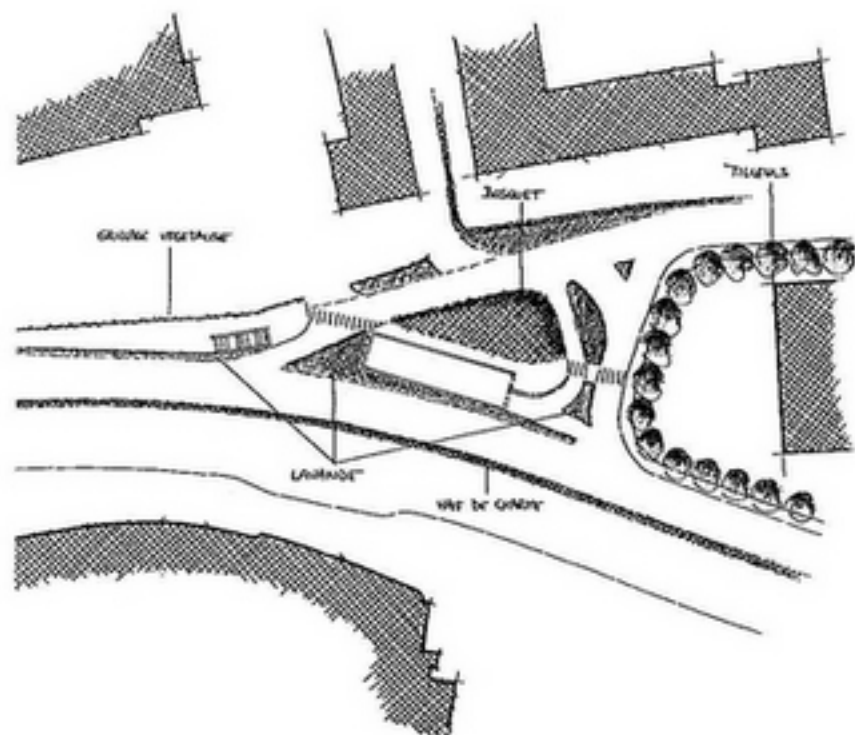
- Eviter que des espaces résiduels apparaissent dans les aménagements extérieurs: surfaces aménagées sans continuité, sans cohérence, au coup par coup.
- Intégrer tout espace extérieur à l'ensemble d'une rue, d'une place, d'un parc, d'une forêt ou d'un jardin.
- Requalifier les espaces résiduels existants, par exemple en les plantant d'une même essence, en les mettant en valeur avec une masse végétale ou en y laissant se développer une végétation caractéristique adaptée au lieu.



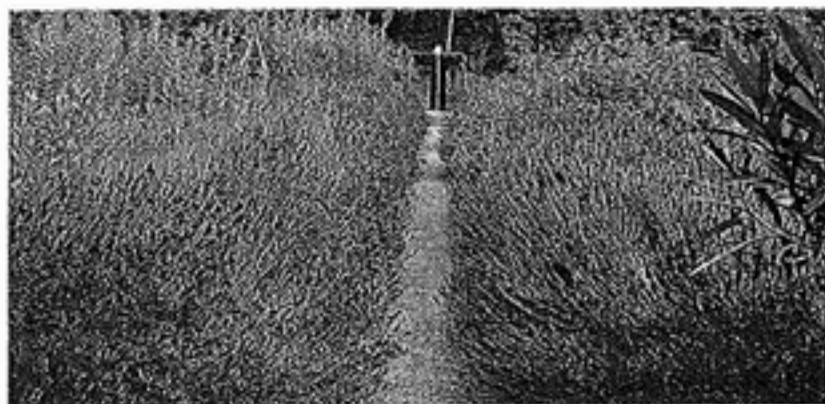
*Espaces résiduels sur le territoire communal*



*Requalifier les espaces résiduels existants, par exemple en les plantant d'une même essence, en les mettant en valeur avec une masse végétale: carrefour existant à remettre en valeur en face du Jumbo.*



*Appliquer systématiquement un dénominateur commun aux surfaces résiduelles: grandes surfaces plantées de lavande ou de genêt, petites surfaces recouvertes de bitume.*







*Bosquet composé  
d'arbres plantés  
géométriquement,  
permettant des  
visions latérales*



*Propositions d'aménagement  
de l'espace vert mal défini  
entre Villars-Vert et la semi-  
autoroute*



*Haie vive côté  
Villars-Vert,*

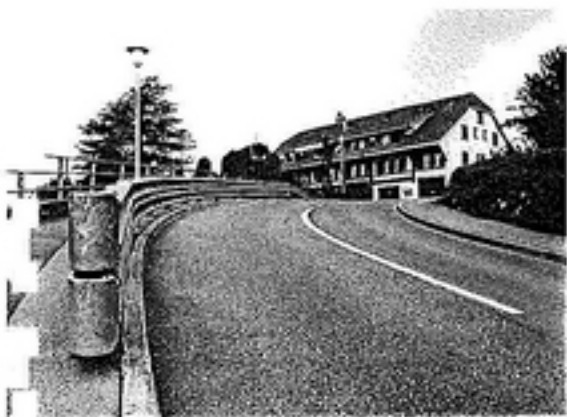
*Prairie maigre  
aménagée de bos-  
quets géométriques*

*Rangées d'arbres  
côté ouest*

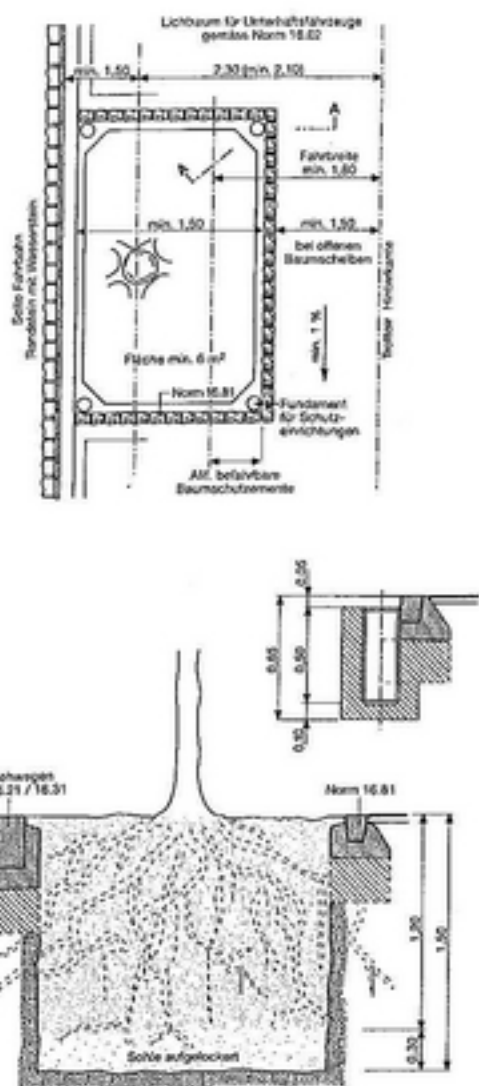
#### 4.6 Les aménagements routiers



- Faire de toute intervention sur le réseau des circulations un aménagement paysager simple, aisément repérable, qui permette aux automobilistes, aux piétons et aux cyclistes de s'orienter facilement et de se déplacer en toute sécurité.
- Faire du tracé de la chaussée et de ses éléments annexes (arrêts de bus, îlots et trottoirs) un paysage formé d'une masse végétale, d'un alignement d'arbres, d'une haie vive ou de charmes taillée, de plantations repères (lavande bleue/grise et genêt jaune/vert) et d'aménagements du sol en bitume, en plaques de béton ou en stabilisé.
- Utiliser une petite gamme de matériaux simples et unitaires: chaussées et trottoirs en bitume, bordures en béton ou éventuellement en granit.
- Eviter l'utilisation de bacs à fleurs, de glissières, de bornes, de tout artifice sous forme de chicanes sur la chaussée ou de redondances comme de la peinture sur des pavés, tout en respectant les normes de sécurité routière.
- Appliquer un dénominateur commun aux surfaces résiduelles: grandes surfaces plantées de lavande ou de genêt, petites surfaces recouvertes de bitume.



*Aménagements compliqués, conçus avec un trop grand nombre de matériaux différents et dans lesquels la géométrie routière ne prend pas en compte le caractère spatial de la structure urbaine existante*



Exemple d'aménagement routier simple et cohérent; la gamme de matériaux utilisés est très réduite (détail du giratoire en face du Jumbo à Villars sur Glâne).

*La ville de Zurich a élaboré une série de directives d'aménagement précises et simples à appliquer sur l'ensemble de la ville. Le document a été élaboré par les services des eaux, des ponts et chaussées ainsi que des parcs et promenades*

#### 4.7 Les chemins piétonniers et les pistes cyclables



*Chemins piétonniers  
paysagers: identité de la cité-  
jardin de Boisfort en Belgique*

- Intervenir sur le réseau des chemins piétonniers et des pistes cyclables par des aménagements simples et répétitifs, qui permettent aux piétons et aux cyclistes de s'orienter facilement et de se déplacer en toute sécurité.
- Planter le long des chemins et des pistes un alignement d'arbres, une haie vive ou de charmes taillée, des plantations repères (lavande bleue/grise et genêt jaune/vert).
- Utiliser une petite gamme de matériaux simples et unitaires: stabilisé ou bitume sans bordures.
- Eviter l'utilisation de bacs à fleurs, de bornes, de tout artifice sous forme de chicanes ou de redondances comme de la peinture sur des pavés, tout en respectant les normes de sécurité.
- Planter les surfaces résiduelles de lavande ou de genêt.

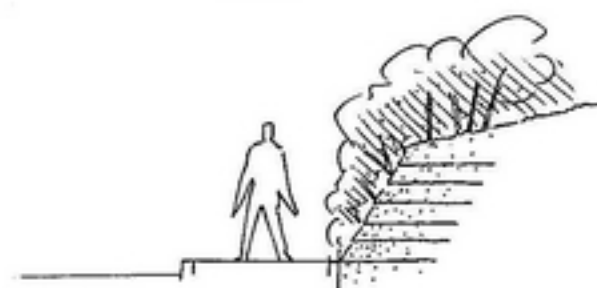
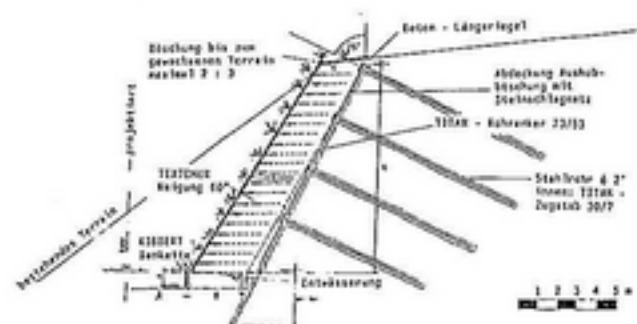
*Réf.: Plan directeur du stationnement, plan des infrastructures cyclables et des cheminements piétonniers, quartiers résidentiels, zones 30 (Cette étude en cours doit tenir compte de tous les paramètres développés dans cette conception directrice, afin de garantir l'unité de traitement sur l'ensemble du territoire de la commune)*

#### 4.8 Les talus et les murs

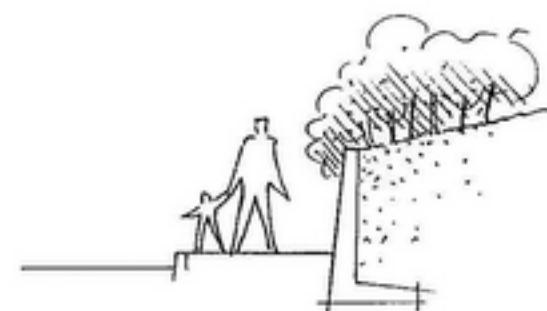


- Lors d'une différence de niveaux, favoriser les talus reverdis naturellement, donnant à moindre frais une végétation diversifiée, refuge pour les insectes, les reptiles et les oiseaux.
- Si la pente dépasse 2:3, prévoir l'installation de talus *Textomur* ou de murs en béton sans texture décorative.

Réf.: Fiche technique n° 26 et 27 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)



Talus type *Textomur*



Différences de niveaux  
hétéroclites

Mur en béton sans texture décorative

#### 4.9 Les écrans antibruit

- Utiliser comme écran antibruit un système entièrement végétalisé, du type Moster et de Winter, qui combine une bonne isolation du bruit avec l'aspect d'une haie vive.
- Choisir les plantations en fonction de la composition du sol (humide: aune, frêne, saule; sec et sablonneux: acacia, érable, tilleul; en contexte urbain: troène, lierre).

*Ecran antibruit végétal,  
type Moster et de Winter*

*en construction...*



*le même écran quelques mois  
plus tard*

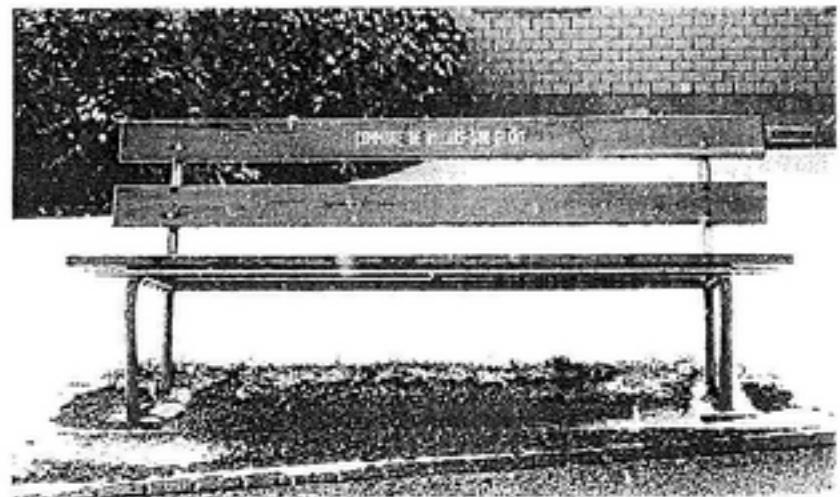


#### 4.10 *Le mobilier urbain*

- . Choisir le même mobilier urbain pour toute la commune et le placer d'une façon regroupée selon les besoins des lieux où il sera installé.
- . Déterminer un modèle unique pour toute la commune dans chaque catégorie, soit pour les chaises, les bancs, les corbeilles à papier, les supports pour cycles, etc.
- . Faire figurer le logo de la commune sur tous les éléments de mobilier urbain.
- . Envisager la possibilité de créer un modèle de banc ou de chaise typique pour Villars-sur-Glâne, par le biais d'un concours. Ces modèles pourraient être commercialisés et vendus comme "la chaise ou le banc de Villars-sur-Glâne".

#### *Propositions pour le choix d'un mobilier urbain cohérent et unitaire*

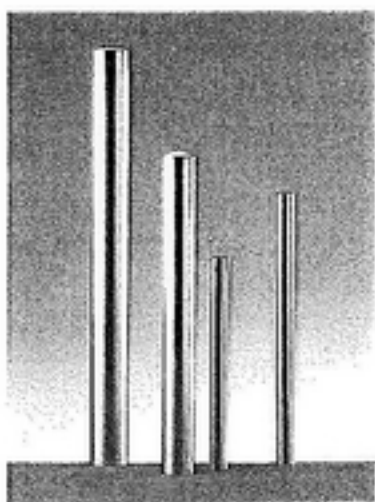
Banc:  
communal, en acier galvanisé et en bois  
(fabrication locale)



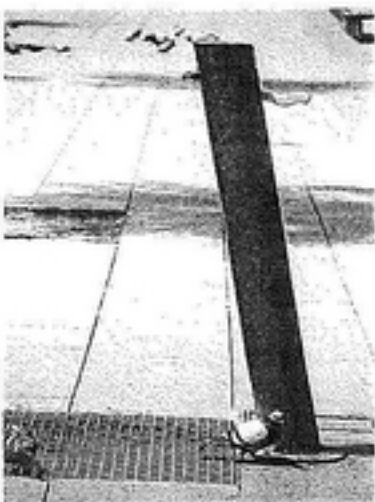
Poubelle:  
en acier galvanisé, sur pied  
ou en applique  
(Siebag SA, Regensdorf)



Poteau:  
cylindrique, en acier galva-  
nisé, coupé à l'horizontale  
*à utiliser uniquement si  
toute autre solution est  
impossible*

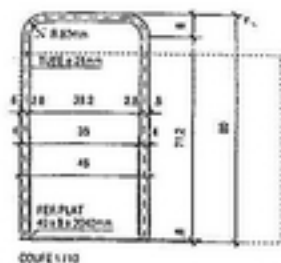


Point d'eau:  
Fontaine Afrodita  
(La Nave)

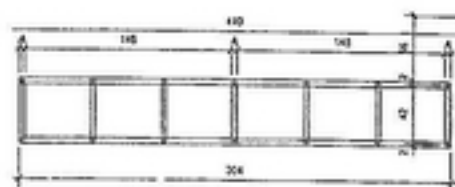




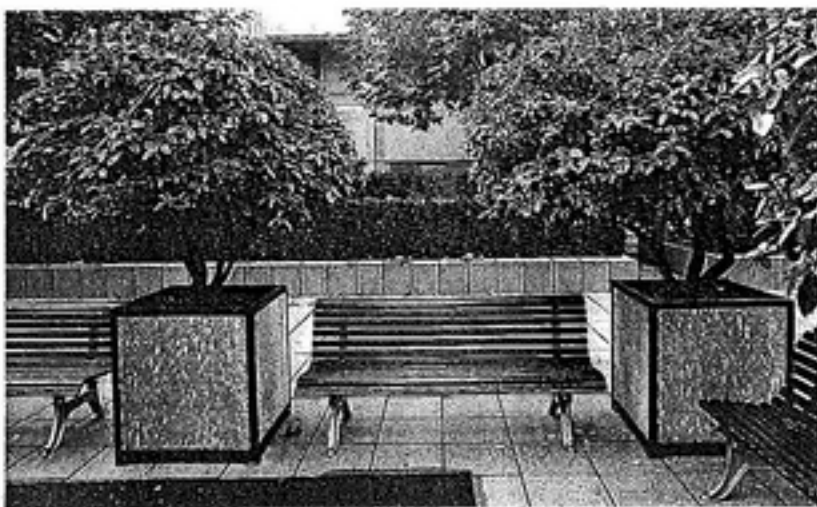
**Porte-vélos:**  
en acier galvanisé, de  
montage facile (ne néces-  
site pas de fondations)  
(OFS, Neuchâtel, Bauart  
Architekten, Berne)



COUPE 1/10



**Bac à fleur:**  
carré ou cylindrique, en  
béton ou en bois de teak  
(de plantation)  
*à utiliser uniquement si  
toute autre solution est  
impossible; dans le cas où  
on ne peut pas les éviter,  
ils doivent être intégrés à  
un projet et disposés selon  
une trame*



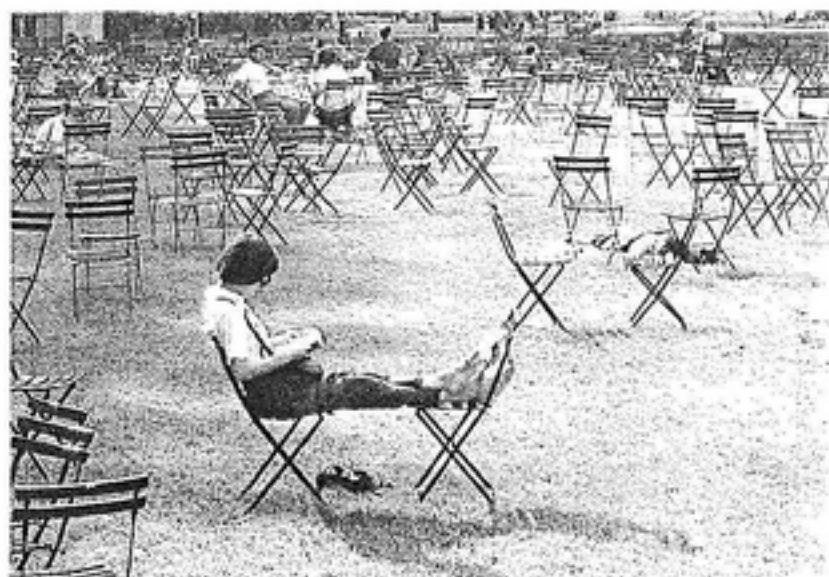
**Hydrante et boîtier pour  
installations électriques:**  
ces éléments doivent être  
identiques, discrets et  
placés selon un projet  
d'ensemble



Au lieu d'un banc, on peut s'imaginer une chaise publique que l'on retrouverait sur l'ensemble de la commune. La recherche d'un banc typique pour Villars-sur-Glâne pourrait faire l'objet d'un concours.



*Exemple de chaises  
spécifiques à un lieu:  
la chaise de la LANDI  
(Hans Coray)*



*Bryant Park, New York*



*la chaise du parc de la  
Villette à Paris  
(Philippe Starck)*



*Jardins du Luxembourg, Paris*

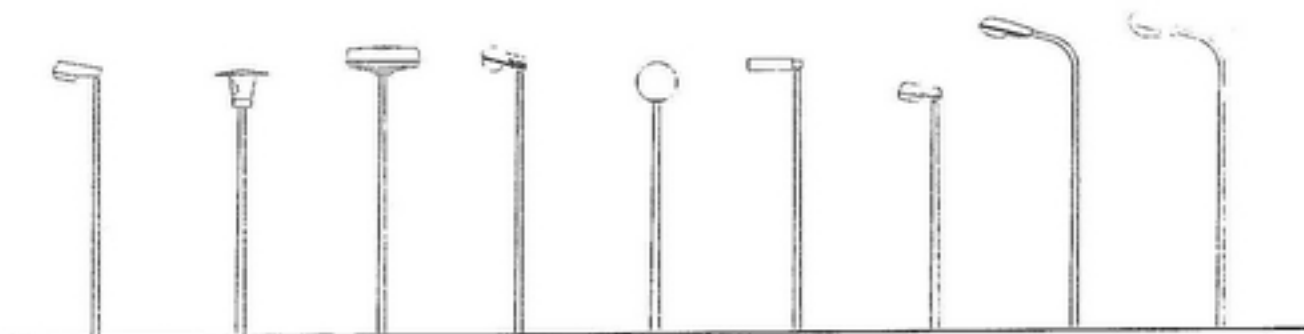
#### 4.11 L'éclairage

- Mettre en lumière la commune de façon à définir des ambiances différentes, tout en soulignant les caractéristiques des lieux et en offrant une approche sensible de l'espace durant la nuit.
- Projeter et mettre en oeuvre des éclairages par ensembles spatiaux cohérents dans le but d'une économie d'énergie et d'un entretien simplifié:
  - routes principales: "Clip 34" fixé à un mât de 10 m de haut
  - routes secondaires: "Clip 28" fixé à un mât de 8 m de haut
  - nouvelles routes de quartier: "Champignon" doté d'un verre transparent.
- Proposer pour les espaces publics majeurs des luminaires à caractère plus sculptural, soulignant l'aspect ludique et attrayant de ces espaces, tout en étant sécurisants pour l'usager.
- Installer sur toute la longueur de la Dort-Verte un luminaire identique, qui soit propre à cette promenade et qui souligne son aspect végétal.
- Faire ressortir quelques bâtiments significatifs de la commune comme l'église, l'ancienne école, le château de Landerset, les futurs bâtiments d'utilité publique à Cormanon-Est et quelques grands chênes isolés.
- Accorder un soin particulier à l'éclairage des entreprises orientées vers la A12 comme carte de visite de Villars-sur-Glâne.
- Limiter en principe l'implantation des enseignes lumineuses aux routes principales à caractère commercial.

Types de luminaires existants  
actuellement à Villars-sur-  
Glâne



SIOPTAL    MODULA    ALLMAG

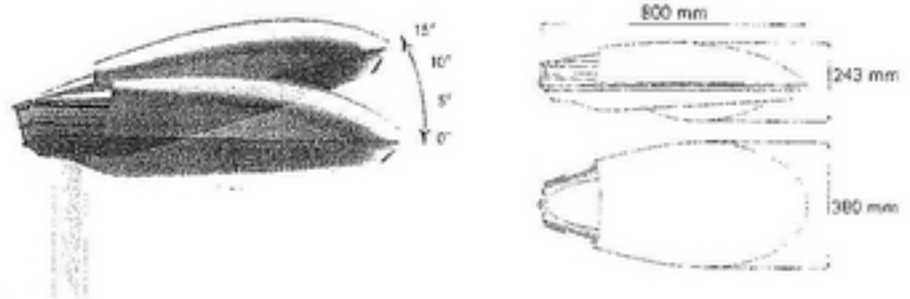


MENILUX    CHAMPIGNON SISTELLAR    COMETE    BOULE    ZEBRALUX    SIEMENS 550    SR 100    SOLAIR

### *Le réseau des routes principales*

Les routes principales qui accueillent un trafic automobile dense et rapide seront éclairées par des lampadaires diffusant une lumière froide et intense, qui doit favoriser la sécurité de la circulation.

*Type de luminaire à utiliser pour les routes principales*

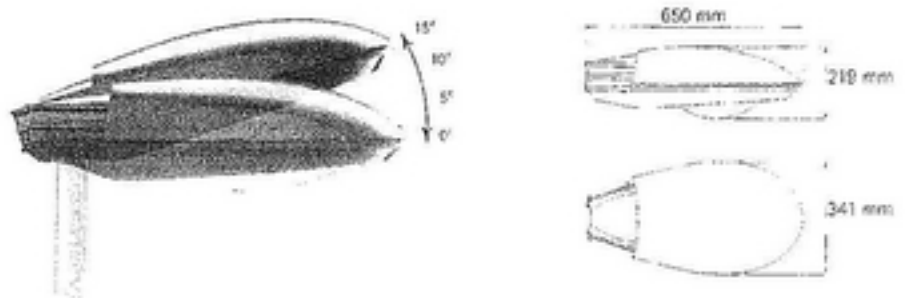


*"Clip 34" (Eclatec) avec un mât de 10 m  
Couleur: anthracite*

### *Le réseau des routes secondaires*

Dans le réseau des routes secondaires, l'éclairage peut être moins intense et plus intime, mais il doit rester suffisamment fort pour la sécurité routière.

*Type de luminaire à utiliser pour les routes secondaires*

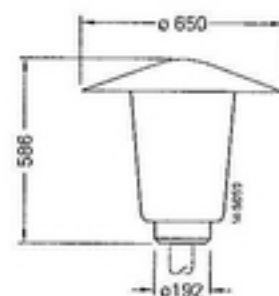


*"Clip 28" (Eclatec) avec un mât de 8 m  
Couleur: anthracite*

### *Les rues de quartiers*

Dans les quartiers d'habitation, l'éclairage peut avoir un caractère plus intime. Il doit assurer une bonne visibilité sans pour autant être aussi cru que celui des routes principales et secondaires.

*Type de luminaire (existant)  
à utiliser pour les rues de  
quartiers*



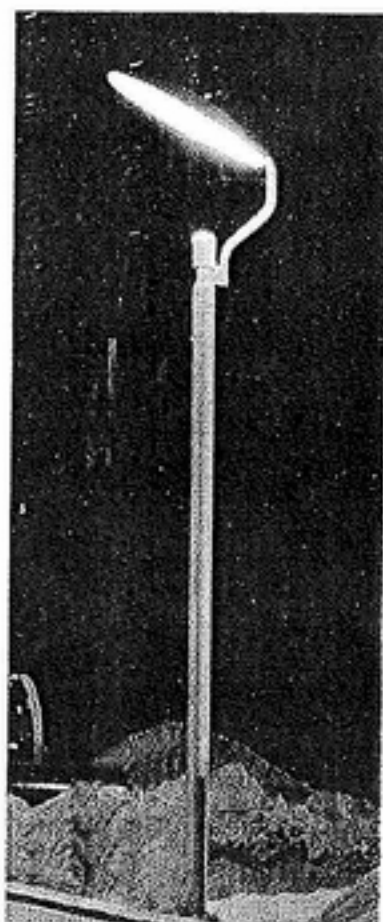
*"Champignon" (Siemens) doté d'un verre transparent*

### *Les espaces publics majeurs*



*Des pavés lumineux  
intégrés au sol*

Un éclairage particulier, mais unitaire, peut être mis en place dans les espaces publics majeurs. Il pourrait avoir un caractère plus festif et sculptural tout en diffusant une lumière réfléchie. Des pavés lumineux pourraient compléter l'éclairage de ces espaces et guider les automobilistes et les piétons. Un éclairage rasant ponctuel des façades périphériques est aussi envisageable.



*(Ritorno, Se'lux, Berlin)*



*(Rietberg, Burri, Zurich)*



*(Villemotte, Lyon)*

*Exemples de lampadaires à caractère sculptural*

### *Les bâtiments significatifs*

Quelques bâtiments particuliers de la commune méritent d'être mis en valeur par un éclairage rasant qui met en scène les façades. Il s'agit de l'église, de l'ancienne école, du château de Landerset, des futurs bâtiments d'utilité publique à Cormanon-Est. Quelques grands chêne isolés sur le territoire communal peuvent également être mis en scène.



*Quelques éléments  
architecturaux, végétaux et  
techniques à mettre en  
valeur comme points de  
repère*

#### 4.12 La signalisation



**Cormanon**  
(rouille, pantone 165CV)

**Les Dailles**  
(ocre, pantone 116CV)

**Les Daillettes**  
(sarine, pantone 306CV)

**Moncor**  
(jeans, pantone 549CV)

Le concept de signalisation de Villars-sur-Glâne a pour but d'identifier les différents quartiers, de *renforcer l'orientation* et de personnaliser l'image visuelle de la commune. Deux facteurs importants ont été pris en compte: le respect de l'environnement visuel (dimensions et couleurs) et la recherche d'une solution peu onéreuse.

Le territoire communal a été divisé en *sept secteurs* dont les quartiers sont définis par une couleur qui correspond à leurs activités, leur situation ou leur environnement:

hameau de Villars. Toponyme dont l'origine est incertaine; probablement de *corte* (du latin *cohorte*, cour, endroit clos, ou ferme) qui a pris le sens de domaine agricole à partie du VI<sup>e</sup> siècle et de *Manno* ou *Mann*, nom ou prénom masculin germanique.

Selon Deillon, le hameau de Cormanon aurait appartenu aux sires de Glâne, puis à ceux de Villars (XIII<sup>e</sup> siècle).

du patois *dayé*, pin, spécialement pin sylvestre, appelé chez nous *daille*; aussi bois rougeâtre, soit lieu, bois planté de pins. Ce toponyme se rencontre également à Auboranges et Prez-vers-Siviriez (Glâne), ainsi qu'à Hauteville (Gruyère). Variantes: Dailles (FR, Grattavache, VD, VS), Daillet (VS), Dalley (VD), Dally (FR, Vuadens), Daillay (VD), Dailler (VD, VS). Le bois de Moncor (voir ce nom) s'appelait encore jusqu'au siècle passé (ou jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle) Bois des Dailles. Localement, le toponyme de Dailles a glissé vers le sud, en contrebas de la route cantonale Fribourg-Payerne.

voir notice précédente. Forme diminutive de Dailles; jeune ou petit pin sylvestre. On constate que Villars présentait deux lieux boisés essentiellement peuplés de pins sylvestres aux deux extrémités ouest et sud-est du territoire communal, tous deux aujourd'hui zones à forte concentration d'habitat.

hameau de Villars-sur-Glâne. Origine inconnue; aucune étude connue et avérée. Aujourd'hui zone industrielle située au nord du territoire communal (secteur de l'autoroute A1/Bertigny), la dénomination s'étend en direction de l'ouest au Bois du même nom, autrefois appelé Bois des Dailles.



**Platy**  
(tilleul, pantone 451CV)

nom parlant/évocateur. Du latin plattus, plat, soit terrain plat. Variantes: Plati, Plata, Platey, Platet ou Plattet, p. ex. à Corminboeuf. Platy est de nos jours également - mais à l'inverse des lieux-dits Dailles/Daillettes, dévolus à la forêt - une des principales zones de concentration d'habitat autrefois affectée à l'agriculture.

**Village**  
(bordeau, pantone 484CV)

village de Villars: paroisse fort ancienne, antérieure à la fondation de Fribourg (1157). Ancienne église St-Pierre et Paul, citée en 1156 pour la première fois. Démolie en 1916. Villars: nom mentionné dès 1143, puis en 1173, 1180, 1228, etc. Diverses formes du nom. ainsi Vilar, Vilar Lotores, Villars lotorel, Villars-le-Terroir, Villars-sur-Matran, Villars-sur-Glâne. En allemand: Wyler, 1488, 1588; Villard uff der Glauen, Wyler bey Matran. Villars (secteur de l'église et du château) est le noyau habité originel de la commune; son hameau satellite est Cormanon (habitat concentré) et Moncor le troisième lieu-dit habité (habitat dispersé).

**Villars-Vert**  
(olive, pantone 356CV)

appellation d'origine récente. A définir (origine, date, fonction etc.). Lieu idéal pour rappeler la vocation "verte" de la commune.

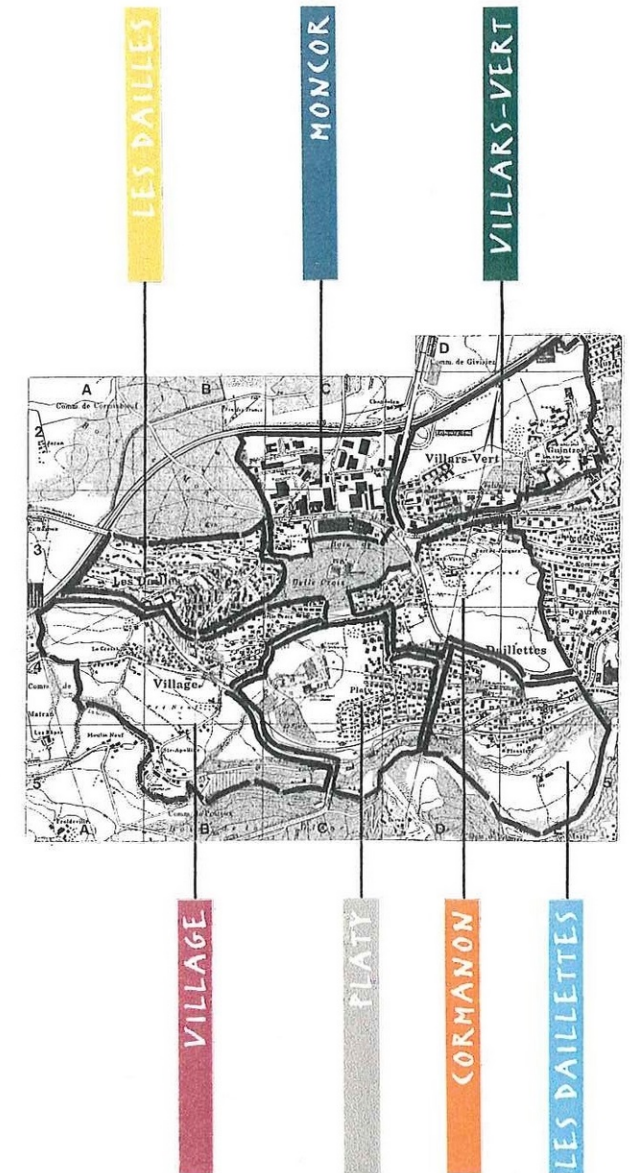
Le logo, composé de cinq pictogrammes, identifie les diverses activités de la commune. Chaque endroit où sera posé un élément de signalisation reprendra le pictogramme qui correspond au site. Un signe tiré de la mémoire du territoire sera interprété graphiquement sur différents supports de la signalisation. Ces signes seront choisis avec Jean-Pierre Dewarrat, archéologue, et seront expliqués sur la signalisation affiches-plans.

Le nouveau logo de Villars-sur-Glâne



ocre pantone 116CV	rouille pantone 165CV	bordeau pantone 484CV	tilleul pantone 451CV	olive pantone 356CV	sarine pantone 306CV	jeans pantone 549CV/85%
Villars-sur-Glâne LES DAILLES	Villars-sur-Glâne CORMANON	Villars-sur-Glâne VILLAGE	Villars-sur-Glâne PLATY	Villars-sur-Glâne VILLARS-VERT	Villars-sur-Glâne LES DAILLETES	Villars-sur-Glâne MONCOR
LES ROCHETTES	FORT S-JACQUES	BELLE CROIX		BERTIGNY	PLANAFAYE	
	EAUX-VIVES	PRÉ DE L'ILE		LE GUINTZET		
	FENETTA	STÉ-APOLLINE				
		LE CROSET				

Signalisation

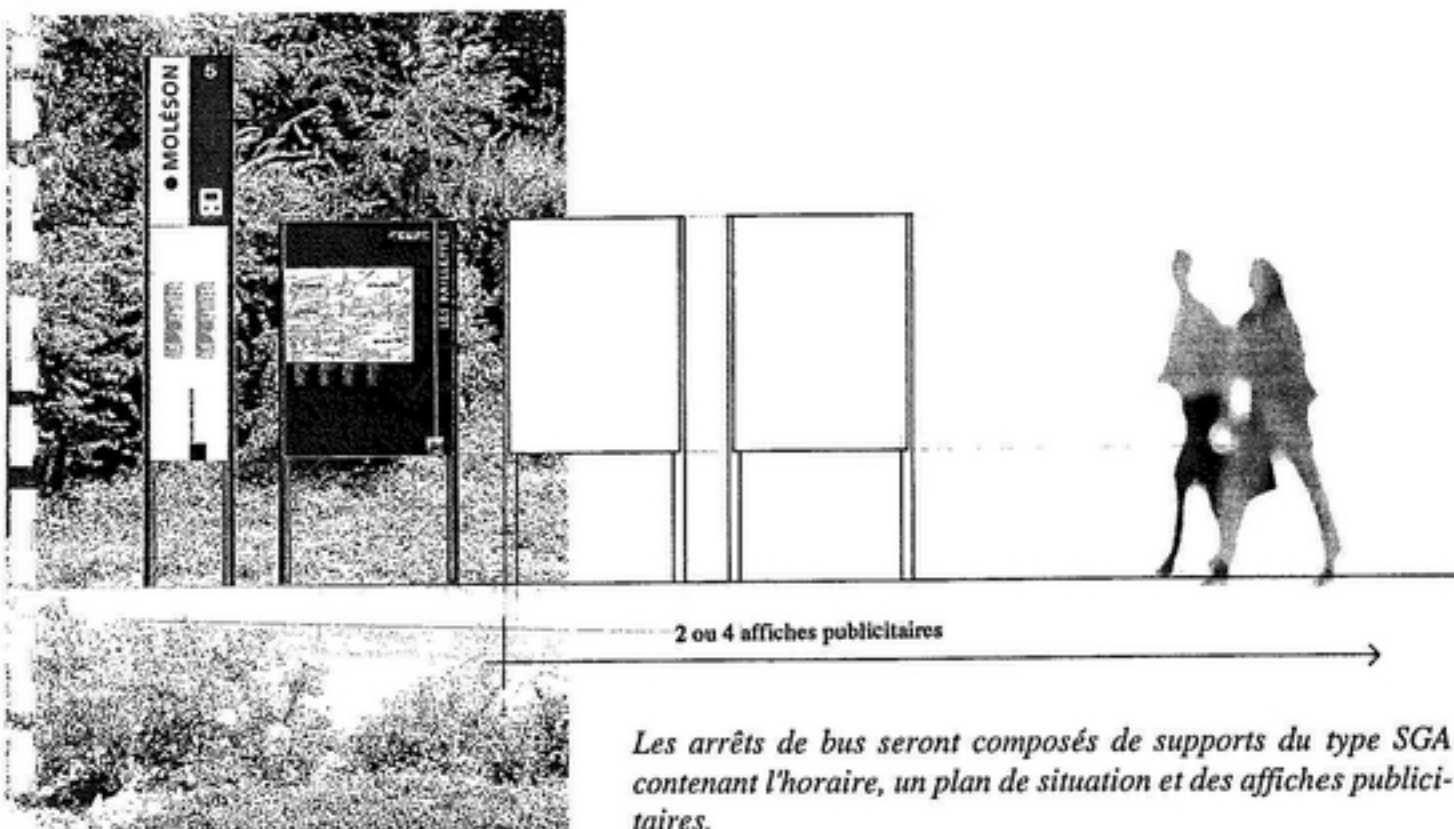


### *Les arrêts de bus, plans de situation et affiches*



*Les abris de bus actuels seront remplacés par un modèle unique (type Waeber de Fribourg, équipé de coupe-vent)*

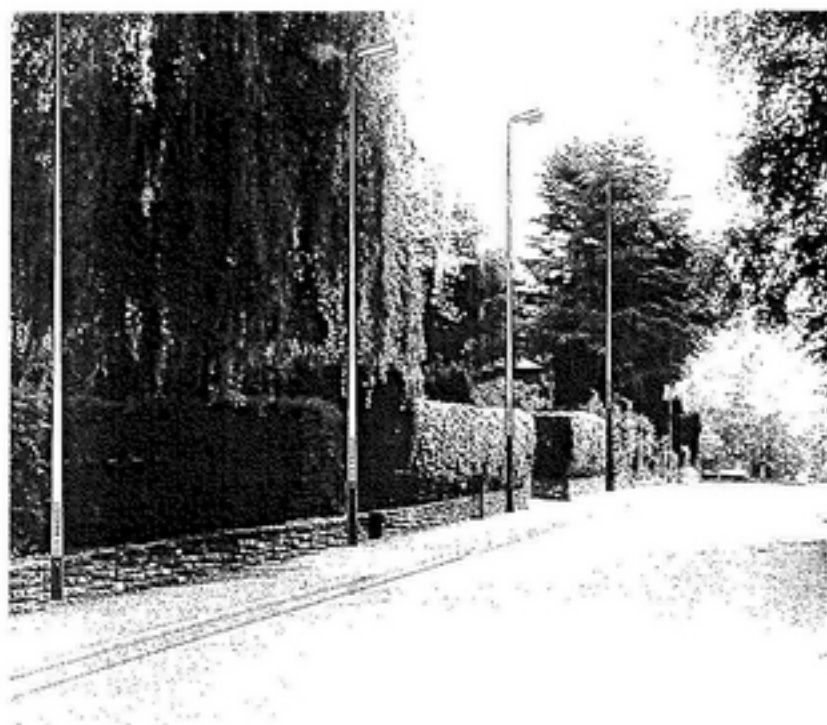
- Dans l'intérêt du concept global de signalisation, apporter une attention particulière aux arrêts de bus.
- Remplacer le support actuel contenant l'horaire par un nouveau modèle, basé sur le système type SGA. Prévoir sa concrétisation en collaboration avec les TF.
- Placer à chaque arrêt un panneau type SGA contenant un plan de situation de la commune, accompagné par exemple d'une notice historique, d'un message du Conseil communal, d'une annonce de festivités etc. En fonction de la situation, combiner ce panneau "officiel" avec 2 ou 4 panneaux publicitaires de la SGA.
- Remplacer les abris de bus actuels par un modèle unique, par exemple celui de la ville de Fribourg.
- Tester la proposition en prototype lors de la concrétisation, dans l'intérêt d'un fonctionnement optimal.



*Les arrêts de bus seront composés de supports du type SGA contenant l'horaire, un plan de situation et des affiches publicitaires.*

### *L'identification des quartiers 1*

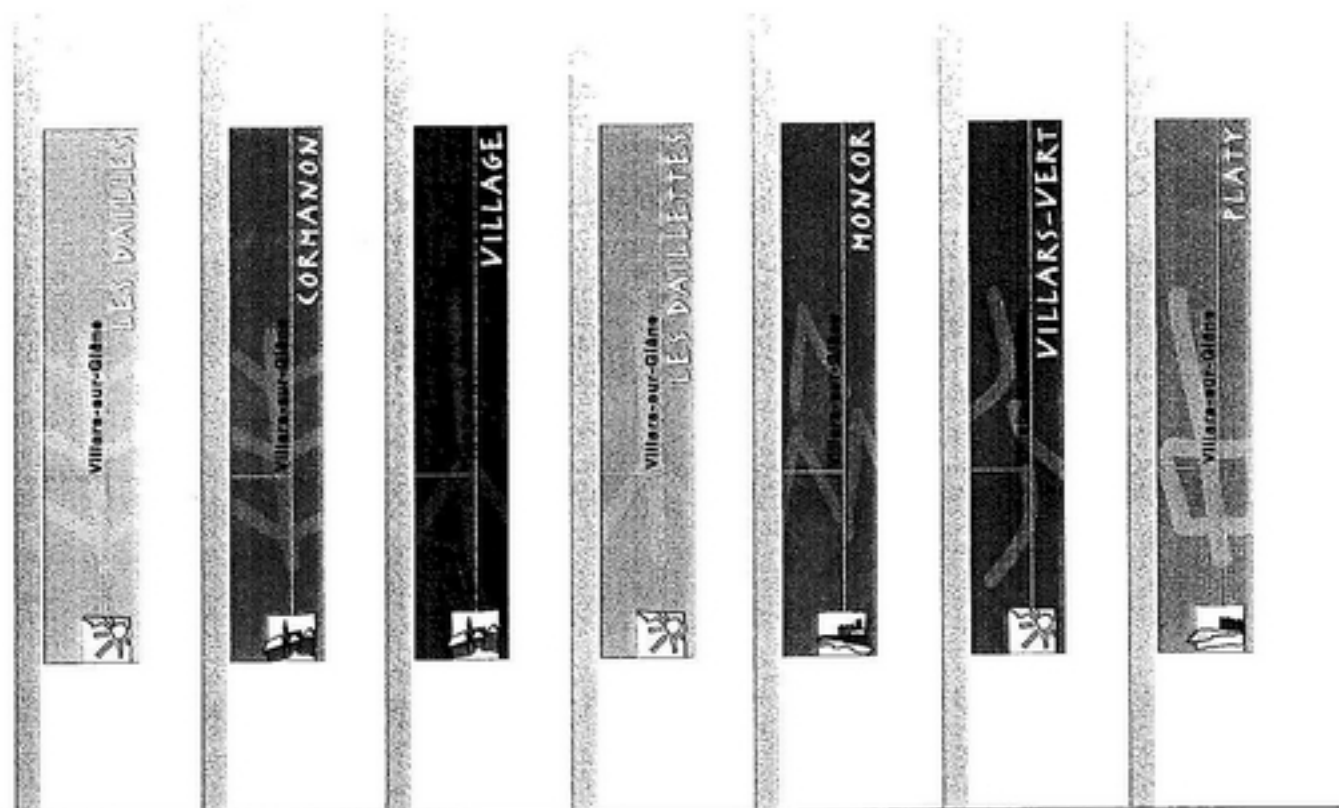
- Peindre ou coller une signalisation sur les mâts de l'éclairage public afin de renforcer l'identification à l'intérieur des quartiers.
- Tester la proposition en prototype lors de la concrétisation, dans l'intérêt d'un fonctionnement optimal.



### *L'identification des quartiers 2*

Dans la mesure où l'identification des quartiers 1 (collée sur les mâts) ne suffit pas:

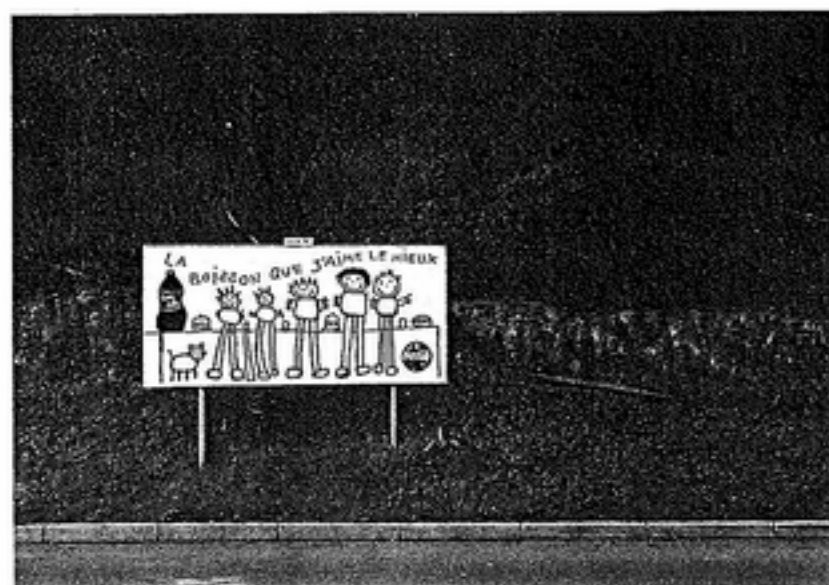
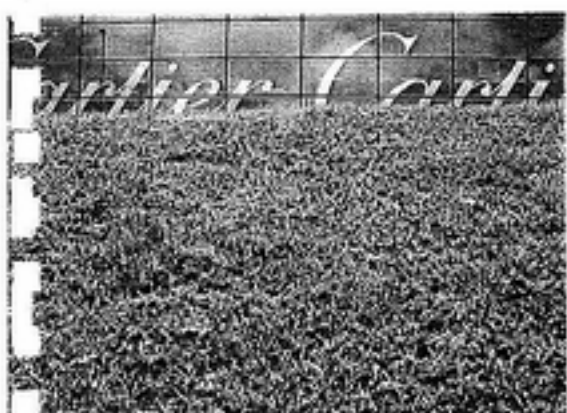
- Placer une signalisation fixée sur des supports existants (éclairage public) aux entrées de quartiers.
- Etudier la possibilité de signaler de cette manière des bâtiments publics comme la bibliothèque, les écoles, l'administration communale etc.
- Tester la proposition en prototype lors de la concrétisation, dans l'intérêt d'un fonctionnement optimal. Les proportions sont encore à définir.



#### 4.13 L'affichage

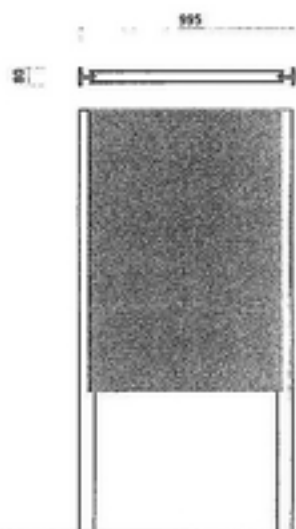
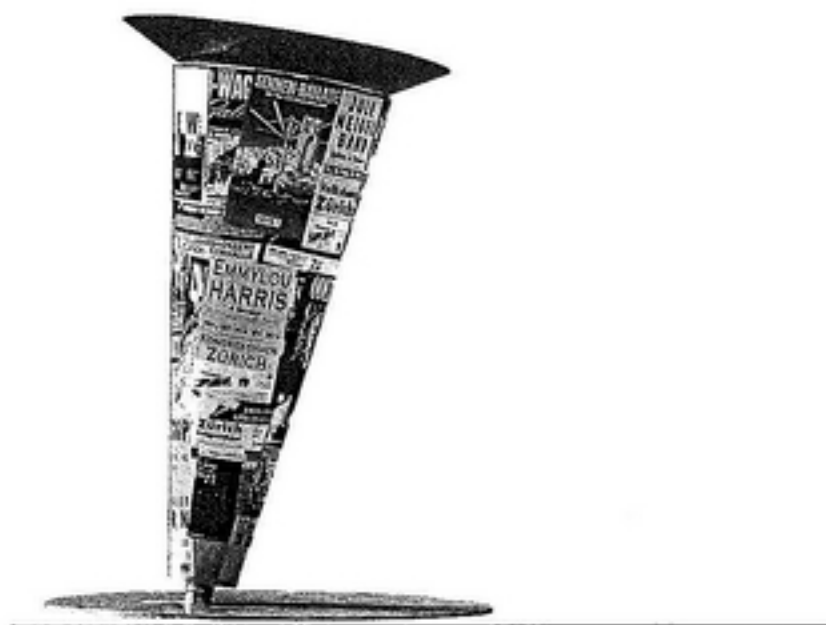


- N'autoriser l'affichage qu'à des endroits précis sur le territoire de la commune et l'interdire dans tous les autres secteurs.
- Favoriser un affichage culturel et commercial aux arrêts de bus (voir chapitre signalisation) et sur les places de stationnement.
- Placer judicieusement l'affichage culturel dans les espaces publics majeurs, afin qu'il renforce les caractéristiques spatiales du lieu.
- Unifier les supports pour l'affichage culturel et commercial sur l'ensemble de la commune.



*Affiches actuelles sur le territoire communal*

*Toupe destinée aux petites  
affiches culturelles; elle peut  
être placée sur des places  
publiques*



*Support d'affiches unitaire  
(type SGA)*